

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mardi 6 octobre 2015, à 20 h 30

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Gashi*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 septembre 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 octobre et mercredi 7 octobre 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, j'espère que tout le monde a bien mangé. Dites encore une fois à vos chers collègues que nous ne pouvons pas les appeler. S'ils sont à la buvette ou de l'autre côté de la salle, ils doivent revenir au plus vite. Je vois qu'il manque énormément de monde...

Nous commençons par les objets dont vous avez accepté l'urgence précédemment, et je donne la parole à M. Gomez, qui souhaite faire une déclaration.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Monsieur le président. Je voulais simplement demander le report du rapport R-181 A, relatif à TISA, l'accord sur le commerce des services (ACS), étant donné l'ordre du jour de ce soir et le fait également que la magistrate en charge du dossier est absente. Elle sera présente demain. Je souhaiterais que l'on reporte cet objet à demain. Merci.

Le président. Parfait, Monsieur Gomez, je pense qu'il n'y aura aucune objection. Cet objet sera traité demain.

Nous passons à l'urgence suivante. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement demandant de lier le projet de délibération PRD-107, relatif aux effectifs du Service d'incendie et de secours, et le projet de délibération PRD-108, relatif au réaménagement des locaux des casernes du Vieux-Billard, des Asters et de Frontenex. Cette demande émane de MM. Lionel Ricou et Alain de Kalbermatten. Monsieur Lionel Ricou, vous avez la parole.

M. Lionel Ricou (DC). Je serai relativement bref. Dans la mesure où ces deux objets ont un lien très étroit, puisque le premier porte sur la question de l'engagement de personnel et le second sur la rénovation de l'environnement de travail de ce personnel, nous proposons de lier ces deux objets.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. Si vous acceptez de lier ces deux objets, nous n'aurons bien sûr qu'une seule discussion. Je vous rappelle toutefois que nous aurons deux votes séparés. Nous avons ici quelques doutes...

J'ouvre donc la préconsultation, et je donne la parole... Pardon, nous allons d'abord voter pour lier les deux objets... le règlement, des fois... (*Remarque.*) Vous n'avez pas entendu, Monsieur le conseiller municipal. Le groupe des Verts a demandé de reporter cet objet à demain... (*Remarque.*) Il n'y a aucun problème, Monsieur, vous êtes beau...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 63 oui contre 5 non (3 abstentions).

Le président. Je vous rappelle le règlement. Nous allons discuter ces objets ensemble mais nous aurons des votes séparés. (*Remarque.*) Non, il n'y a pas eu de demande de débat accéléré, Madame. Je donne la parole aux auteurs. Monsieur Eric Bertinat, vous avez la parole.

3.a) Projet de délibération du 6 octobre 2015 de M^{me} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Lionel Ricou, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten et Carlos Medeiros: «Augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours» (PRD-107)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- le Service d'incendie et de secours (SIS) est structuré, tant en termes d'effectif que de casernes, selon un concept datant de 1972, où il comptait 120 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) pour environ 2600 interventions par an, et que, en 2015, l'effectif s'élève à 136 femmes et hommes pour un total d'environ 6500 engagements de secours annuels;
- l'organisation actuelle ne permet plus de couvrir la typologie de risque d'une agglomération urbaine comme Genève. A titre d'exemple, de nuit, l'effectif se monte à 17 SPP pour couvrir l'ensemble du canton de Genève, ce qui rend impossible le traitement simultané de deux interventions de moyenne importance;

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 1551.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

- les délais d'interventions préconisés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers ne sont respectés qu'à hauteur de 60%, alors qu'un taux de 80% devrait être atteint;
- le manque de moyens humains génère une multitude de problèmes au quotidien pour la gestion de ce service, soit entre autres:
 - des engagements opérationnels défiant les règles minimales de sécurité, comme lors d'engagements en sous-effectif;
 - des alarmes de personnel en repos à plus de 50 reprises par an, générant des frais importants en heures supplémentaires et une fatigue des collaborateurs et collaboratrices multipliant le risque d'accident;
 - l'impossibilité de renforcer rapidement les moyens en cas d'intervention importante ou multiple;
 - le risque de responsabilité en cas d'accident, les conditions-cadres ne respectant pas toujours, faute d'effectif, les bases fondamentales fédérales d'engagement;
- l'engagement de 25 sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières professionnelles en plusieurs tranches et l'aménagement des trois casernes actuelles en vue d'une ouverture vingt-quatre heures sur vingt-quatre, 365 jours par an, seraient seuls à même de répondre à cette situation préoccupante;
- les risques encourus révélés par les études récentes, effectuées à la suite de l'abandon du projet ConvergenceS, imposent des décisions urgentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est créé 25 postes de sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières professionnels. Les frais d'équipement personnel, de matériel (y compris casernement) et de formation des titulaires de ces postes seront pris en compte en dépassement des rubriques budgétaires concernées. La charge supplémentaire globale s'élève à 3 250 000 francs pour 2015 (et les années qui suivent).

Art. 2. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Genève.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2015 sur les chapitres 30 et 31 du centre de coût 40033099 du Service d'incendie et de secours.

3.b) Projet de délibération du 6 octobre 2015 de M^{me} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Lionel Ricou, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten et Carlos Medeiros: «Réaménagement des locaux des casernes du Vieux-Billard, des Asters et de Frontenex» (PRD-108)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- le Service d'incendie et de secours (SIS) est structuré, tant en termes d'effectif que de casernes, selon un concept datant de 1972, où il comptait 120 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) pour environ 2600 interventions par an, et que, en 2015, l'effectif s'élève à 136 femmes et hommes pour un total d'environ 6500 engagements de secours annuels;
- l'organisation actuelle ne permet plus de couvrir la typologie de risque d'une agglomération urbaine comme Genève. A titre d'exemple, de nuit, l'effectif se monte à 17 SPP pour couvrir l'ensemble du canton de Genève, ce qui rend impossible le traitement simultané de deux interventions de moyenne importance;
- les délais d'interventions préconisés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers ne sont respectés qu'à hauteur de 60%, alors qu'un taux de 80% devrait être atteint;
- le manque de moyens humains génère une multitude de problèmes au quotidien pour la gestion de ce service, soit entre autres:
 - des engagements opérationnels défiant les règles minimales de sécurité, comme lors d'engagements en sous-effectif;
 - des alarmes de personnel en repos à plus de 50 reprises par an, générant des frais importants en heures supplémentaires et une fatigue des collaborateurs et collaboratrices multipliant le risque d'accident;
 - l'impossibilité de renforcer rapidement les moyens en cas d'intervention importante ou multiple;

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 1552.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

- le risque de responsabilité en cas d'accident, les conditions-cadres ne respectant pas toujours, faute d'effectif, les bases fondamentales fédérales d'engagement;
- l'engagement de 25 sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières professionnel-le-s en plusieurs tranches et l'aménagement des trois casernes actuelles en vue d'une ouverture vingt-quatre heures sur vingt-quatre, 365 jours par an, seraient seuls à même de répondre à cette situation préoccupante;
- les risques encourus révélés par les études récentes, effectuées à la suite de l'abandon du projet ConvergenceS, imposent des décisions urgentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 600 000 francs pour le réaménagement des locaux des trois casernes (Vieux-Billard, Asters et Frontenex) du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Préconsultation

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, j'ai presque envie de dire qu'à peu près tout est dit dans les trois premières lignes du projet de délibération PRD-107. Dans les considérants on apprend qu'en termes d'effectifs et de casernes notre concept de lutte contre les incendies date de 1972 et qu'il n'a guère changé depuis. Certes, les effectifs ont un peu évolué. A l'époque, ils comptaient 120 pompiers professionnels, lesquels intervenaient 2600 fois. Aujourd'hui, ils comptent 136 femmes et hommes pour un total de 6500 engagements. Cela donne la mesure

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

de l'effort qui leur est demandé, qui est en lien direct avec le développement qu'a connu notre canton ces dernières années.

Même si les pompiers disposent d'un matériel moderne, ils ne peuvent évidemment pas assurer l'entier des engagements qui leur sont demandés. A tel point que, s'ils doivent intervenir sur trois foyers d'incendie ou d'accident en même temps, il y a malheureusement de grands risques pour qu'on ne puisse trouver assez de personnel disponible dans le cas de figure où une troisième alarme se déclencherait. Les effectifs manquent tant aujourd'hui qu'ils ne pourraient répondre à tous les dangers. Cela peut concerner quelqu'un qu'on connaît ou un inconnu. Mais le danger est là. C'est de ne pouvoir satisfaire à la fois aux exigences fédérales et aux demandes humaines, tout simplement. C'est un risque que nous avons pris ces dernières années.

Nous en avons passablement discuté, en effet, à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication au moment du budget. L'année dernière, nous avons engagé sauf erreur 13 sapeurs-pompiers tout en maintenant, si vous vous en souvenez bien, l'engagement de nouveaux agents de la police municipale (APM). C'est un premier effort auquel nous avons consenti, et il faut savoir vous en être gré. Aujourd'hui, nous sentons l'urgence d'avoir des effectifs plus importants. Ils vous sont proposés sous la forme d'un projet de délibération, que nous vous demandons d'accepter.

Si nous augmentons les effectifs, c'est bien sûr dans le but de développer nos possibilités d'action depuis d'autres casernes. Les casernes, nous les avons déjà. Il faut simplement les occuper de manière plus continue, et seule l'augmentation des effectifs va nous le permettre. Evidemment, avec plus d'effectifs, il y aura lieu d'améliorer les infrastructures mêmes des casernes. Le montant est relativement modeste.

Je ferai une autre remarque importante relative aux 3,5 millions de francs que nous vous demandons. L'engagement des 25 sapeurs-pompiers ne se fera pas d'un seul coup. Nous en engagerons d'abord quelques-uns, qu'il faudra former. Nous engagerons un autre contingent l'année suivante et encore un autre l'année d'après. L'effort n'est donc pas celui qui pourrait paraître au premier regard. Le coût d'engagement sera étagé, sauf erreur, sur trois ans. Comme vous pourrez le constater, le coût de rénovation des casernes est lui aussi tout à fait acceptable, de l'ordre d'un peu plus d'un demi-million de francs. Je pense qu'il y a lieu de faire cet effort, parce que nous sommes tous responsables de ce qui se passe à Genève et du potentiel danger que revêt cette situation.

Dernière remarque, nous demandons que les dépenses soient couvertes par des économies équivalentes. Cela signifie que le budget présumé que nous devrions recevoir, je l'espère, ces prochaines semaines, devra comporter à la fois

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

cette augmentation-là et sa compensation par une économie, c'est-à-dire que cette augmentation devrait être égale à zéro. J'espère que toutes ces explications vous permettront de voter ce texte encore aujourd'hui.

Le président. Nous allons faire voter l'entrée en matière. Je signale que nous ne sommes que dans la préconsultation. Il y a pas mal de gens inscrits. Des auteurs veulent-ils encore prendre la parole? Non? Adrien Genecand par exemple? Parfait...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-107 est acceptée par 40 oui contre 34 non.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-108 est acceptée par 42 oui contre 34 non.

(Remarques.)

Le président. Il n'y a pas de sonnette. Nous ne pouvons pas vous appeler pour les votes... Je vous rappelle que c'est deux interventions par personne, sauf les auteurs. La parole est donnée à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, je dois dire que j'ai été très étonné de recevoir ce texte tout à l'heure. Ces deux projets de délibérations traitent du même sujet, avec un même exposé des motifs et ils nous demandent de nous déterminer sur des montants importants, 3 250 000 francs pour l'un, 600 000 francs pour l'autre. J'ai d'ailleurs été très frappé par la qualité de l'argumentaire qui y est développé. Ce sont manifestement des professionnels qui l'ont rédigé. *(Rires.)* Comment se fait-il qu'un texte qui dénonce un tel état de nécessité ne vienne pas du Conseil administratif lui-même et qu'il doive venir du Conseil municipal? *(Exclamations et applaudissements soutenus.)* C'est la question qu'en toute conscience je me suis immédiatement posée. Les bras m'en tombent, car on ne comprend véritablement plus... Je trouve que ce n'est pas tout à fait à l'honneur du Conseil administratif de ne pas y avoir pensé plus tôt et d'attendre que certains de nos collègues fassent son travail. Cela me choque au plus profond de moi-même.

Que chacun fasse bien ce qu'il doit faire: le Conseil administratif doit exécuter, gérer les affaires de la collectivité; notre rôle à nous est de suivre la plupart du temps ses desiderata, de surtout contrôler son activité et, fondamentalement bien

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

entendu, de voter le budget. Ces doutes m'assaillent... Je n'arrive toujours pas à comprendre. Cela ne signifie pas pour autant que je refuserai ces deux textes, dès l'instant où on part de l'idée que la nécessité dont on parle est absolument indubitable.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je remercie le préopinant de son intervention, car ce qui se passe aujourd'hui, effectivement, est surprenant. Mais enfin... Sur le fond, j'ai eu le privilège de siéger plusieurs années à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et d'être en relation avec plusieurs employés du Service d'incendie et de secours (SIS). Assurément, depuis plusieurs années, il est patent que le SIS est en sous-effectif et en difficulté organisationnelle. Je crois que toutes les personnes qui se sont intéressées à ce service – et j'en fais partie – l'admettront.

Néanmoins, nous l'avons relevé et nous le relevons encore aujourd'hui, la méthode choisie dans ces projets de délibérations nous interpelle. D'un côté, une droite qui se prétend «élargie» refuse d'étudier le budget. C'est son choix, personne ne conteste bien évidemment la possibilité de faire ce choix, bien que je trouve regrettable que l'étude du budget en commission, qui est la raison d'être première de ce Conseil municipal, soit refusée par cette majorité d'occasion. Elle a décidé de ne pas entrer en matière sur le budget.

De l'autre côté – et nous aurons cela non seulement avec le SIS mais aussi avec d'autres éléments – la droite propose des ordonnances: il faut mettre tant ici, tant là, tant par ici, tant par là... Nous ne sommes plus du tout dans un système démocratique où nous pouvons discuter du bien-fondé (*exclamations*) de telle ou telle ligne budgétaire. Nous sommes dans un système de gouvernement par ordonnance. C'est nouveau, cela vient de sortir, nous devons prendre la dimension de cette nouveauté...

On nous propose de voter l'urgence. Cela, encore, je peux comprendre, on peut l'admettre. Mais on nous propose aussi de voter dans l'urgence sur le siège. Alors soyez certains qu'il n'est pas question, en tout cas pour le parti Ensemble à gauche, de voter sur le siège un tel budget. Ce budget doit être étudié en commission en détail, et avec tout l'intérêt qu'il revêt, pour que l'on puisse en appréhender la pertinence et éventuellement amender ou améliorer cette proposition.

Ces données, les membres de droite de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le savent parfaitement, nous ne cessons de les demander au Conseil administratif, aux conseillers administratifs. Nous leur avons demandé de nous présenter un concept opérationnel définissant les règles d'intervention du SIS au niveau du Canton, puisque, vous le savez, le SIS a pour mission d'intervenir, s'agissant des incendies, sur tout le

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

canton. De six mois en six mois, on nous dit que ce sera pour les prochains six mois et ainsi de suite. Nous n'avons toujours pas reçu cette information capitale: quels moyens sont nécessaires pour répondre aux missions demandées à ce service et à leurs contraintes propres. Nous n'avons rien reçu qui nous permette de juger de la pertinence ou de la non-pertinence des investissements qui nous sont demandés aujourd'hui.

Nous demandons le renvoi de ces deux projets de délibérations en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, afin que nous puissions – c'est la moindre des choses – les étudier en détail et comprendre la logique que ces sommes sous-tendent.

M. Adrien Genecand (LR). Tout d'abord permettez-moi de m'étonner des leçons de démocratie et d'institution données par l'intervenant précédent, M. Pierre Gauthier. Monsieur Gauthier, j'aimerais vous rappeler deux choses. Premièrement, que votre groupe et vous-même êtes à l'origine d'un règlement rédigé sur un coin de table... je ne me permettrai pas de m'interroger sous quel effet il fut rédigé... C'était un règlement sur la police municipale. Vous l'aviez déposé en plein budget pour revoir le fonctionnement de la police municipale. Un samedi de budget, veille de l'Escalade... Alors permettez-moi de ne pas prendre conseil auprès de vous sur la question de l'urgence.

Deuxièmement, sur la question des institutions, je vous rappelle tout de même que vous faites partie d'un groupuscule qui, il y a quelques jours, s'est permis d'aller à la tribune faire la leçon à ce parlement démocratiquement élu et de hurler, beugler, dénoncer. Alors, les leçons de démocratie et d'institution, quand on vient d'un groupuscule qui, depuis la nuit des temps, de Cuba à la Corée du Nord (*protestations*) en passant par des... (*Remarque.*) Un peu comme quelqu'un à la culture le disait assez justement il y a quelques heures: si cela n'avait pas été vrai, cela ne vous aurait pas autant fait réagir.

La réalité, Monsieur le président, c'est que nous n'avons pas de leçon à recevoir, en tout cas pas en tant qu'institution, puisque ce parlement est souverainement élu. Si une majorité se dégage pour demander la discussion immédiate sur cet objet – nous demandons en tout cas la discussion immédiate, Monsieur le président –, eh bien, cette majorité est institutionnelle, elle est démocratique, elle est élue; elle le peut. Ce n'est pas forcément la vôtre, elle peut ne pas vous plaire. Vous avez à votre disposition toutes les voies de la démocratie qu'évidemment vous honnissez puisqu'elle n'est pas la vôtre. Néanmoins, vous pouvez aller dans la rue, aller vous plaindre ou faire référendum. Vous avez plein de choses à faire, Monsieur Gauthier, vous lui transmettez, Monsieur le président. Donner cependant des leçons de démocratie et d'institution sous prétexte que cette majorité pourrait ne plus être la vôtre pour une fois depuis vingt-cinq ans, c'est un peu fort de café.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Vous me permettez de m'excuser, Monsieur le président, car ce n'était pas du tout le point de ce soir. J'en reviens maintenant au fond du sujet. Le point de ce soir, Mesdames et Messieurs, est de savoir si oui ou non nous voulons ouvrir une caserne en plus de celle de la rue des Bains, à raison de vingt-quatre heures par jour, sept jours sur sept. Si vous décidez de ne pas ouvrir de caserne supplémentaire, si vous décidez de ne mettre à la disposition des citoyens de la ville et du canton – et c'est là, d'ailleurs, l'une des vraies prérogatives que nous avons, une vraie compétence communale que nous assumons avec fierté – ni l'infrastructure ni les moyens pour les sauver du feu, eh bien, ma foi, vous en répondrez devant le peuple. Mais ne venez pas nous donner des grandes leçons d'autre chose. La question ce soir est très simple: oui ou non donne-t-on les moyens au SIS de se déplacer dans tout le canton depuis la rive droite et la rive gauche, dans des temps d'intervention qui permettent de sauver la vie des gens? Le reste n'est que du bla-bla. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, en ce qui concerne le concept opérationnel cantonal du SIS, il y a urgence parce que les pompiers travaillent aujourd'hui à flux tendu. Chaque fois qu'il y a un gros feu, toutes les forces en réserve sont monopolisées et, malheureusement, elles n'ont plus le temps ni de prendre des congés ni de prendre des pauses. Si par malheur on était confronté en même temps à deux gros feux d'importance sur le canton, on pourrait ne pas pouvoir y répondre, en tout cas ne pas y répondre à temps. Depuis un certain temps les pompiers sont fatigués. Ce sont des gens courageux, ils se donnent à fond, ils ne renâclent pas à la tâche. Quand on les appelle alors qu'ils sont en pause, ils se lèvent, ils y vont et ils y retournent.

J'en ai encore fait l'expérience cet été. Vous le savez tous, je suis responsable de la sécurité des Fêtes de Genève. Dans ce cadre, on utilise un certain *staff* de pompiers pour le grand feu d'artifice que tout le monde apprécie ici, je l'espère. Nous avons un *timing* bien précis, nous démarrons ce feu d'artifice à 22 h.

Malheureusement, cette année, le toit de l'une des halles de Palexpo a pris feu, ce qui a mobilisé un grand *staff* de pompiers. C'est normal, ils devaient faire leur boulot, et nous avons évidemment retardé le tir du grand feu d'artifice. Ceux qui étaient là ont bien vu que son ouverture avait pris du retard. Nous n'avons pas pu utiliser notre *staff*. Il a fallu concentrer les forces sur le feu de Palexpo, qui était bien plus important que le feu d'artifice, si vous me permettez cette explication...

Dès lors, vous le comprendrez, dès qu'il y a un feu d'importance, nous sommes très limites au niveau de la sécurité opérationnelle liée aux incendies à l'échelle du canton. Et je tiens encore une fois à saluer ces hommes et ces femmes qui se battent courageusement tous les jours pour ces problèmes de feu.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Ce qui vous est proposé ce soir est d'augmenter de 25 éléments le *staff* pompiers, afin que l'on puisse répondre efficacement à la demande sur les deux rives. Sur la rive droite, nous avons la caserne des Asters, qui sert de base de repli, de base de réserve la journée. Sur la rive gauche, vous avez la caserne de Frontenex. Ces deux casernes peuvent facilement être adaptées pour répondre vingt-quatre heures sur vingt-quatre aux nécessités actuelles du SIS. Mesdames et Messieurs, les deux crédits que nous vous présentons aujourd'hui ne sont pas excessifs. Il y a d'abord 600 000 francs à la fois pour adapter les locaux afin de faire des salles de repos et quelques aménagements. Il y a ensuite le poste de 3,2 millions de francs pour augmenter le *staff* de 25 pompiers, lequel fera ensuite un tournus vingt-quatre heures sur vingt-quatre, trois cent soixante-cinq jours par an. Je vous recommande de voter ces deux projets de délibérations, car c'est la sécurité de nos concitoyens qui est en jeu.

M. Grégoire Carasso (S). Avant que je n'oublie, je vous signale que le groupe socialiste demandera le troisième débat sur ces objets, dans la mesure où nous venons d'apprendre qu'il y avait un souhait de les voter ce soir sur le siège. Ces propositions auraient pu être sérieuses, elles sont en tous les cas importantes. Alors je me réjouis d'entendre le magistrat Guillaume Barazzone s'exprimer sur ce sujet.

Dans l'histoire récente du Conseil municipal, il est assez unique, en effet, qu'une majorité nous présente une demande à ce point précise et chiffrée. C'est pourquoi je n'imagine pas une seule seconde que le magistrat responsable de ce dossier ne l'ait pas aidée dans cette démarche. Comment avez-vous chiffré les besoins? Cela fait des années que la commission qui traite des enjeux de sécurité et d'incendie demande des détails sur le plan opérationnel, sur les besoins en postes, autant d'éléments qui, ce soir, vont faire l'objet d'un débat en plénière.

Le groupe libéral-radical faisait d'ailleurs allusion tout à l'heure à ces soirées compliquées que nous avons eues dans ce Conseil municipal, notamment lorsque nous avions débattu, avec des ambitions de vote sur le siège, de propositions importantes non pas en termes budgétaires mais sur le plan réglementaire. De là à entendre de la bouche du Parti libéral-radical, s'agissant du travail de leur propre magistrat ou de leur quasi-magistrat, que le modèle de travail qu'Ensemble à gauche avait proposé lors de cette sombre soirée de budget il y a quelques années est devenu la voie à suivre... On pourra parler de Corée du Nord ou de Cuba, toujours est-il que, si telle est la voie que vous voulez emprunter en tant que force majoritaire, si cela devient votre modèle, il faudra reconnaître au groupe Ensemble à gauche et à son règlement sur la sécurité un statut particulier.

J'en viens au fait, au nom du groupe socialiste. Il a été rappelé tout à l'heure que le concept d'intervention des pompiers remontait à 1972. Nous verrons peut-être là encore une autre passion du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

chrétien, enfin, de la droite de la droite élargie – Mouvement citoyens genevois et Union démocratique du centre inclus –, pour les travaux de l'époque repris par André Hediger, Pierre Maudet et aujourd'hui par Guillaume Barazzone. Depuis 1972, ces brillants magistrats à temps plein, à temps partiel n'ont eu de cesse de travailler avec ce concept.

Quand votre majorité vient nous dire – en tout cas celle de Pierre Maudet et de Guillaume Barazzone aujourd'hui – que le dicastère dont ce dernier a la responsabilité est dans une situation critique et urgente, il y a de quoi franchement se faire du souci! Est-ce à dire, Monsieur le président, comme l'a incarné dans son discours M. Bertinat tout à l'heure, que sans ces 25 postes la ville court des dangers imminents? Mais que se passe-t-il si le magistrat qui a cette responsabilité, Guillaume Barazzone, n'a rien fait jusqu'à aujourd'hui? Je ne jette pas la pierre sur le Conseil administratif. Dans le projet de budget 2016, le Conseil administratif a demandé pour les pompiers l'augmentation de quelques postes, sauf erreur. Pas de 25, de quelques postes. Mesdames et Messieurs, vous n'avez pas souhaité travailler sur ce projet de budget, par paresse ou amateurisme, et vous venez aujourd'hui nous dire que votre propre magistrat n'est pas capable de gérer les pompiers! (*Brouhaha.*)

Le groupe socialiste a pleine confiance en eux et il salue, comme cela a été fait tout à l'heure, la capacité, la force de travail, l'engagement des pompiers professionnels et des pompiers volontaires. Nous étions sereins jusqu'à ce soir quant à la capacité du magistrat en charge, M. Guillaume Barazzone, de gérer ces urgences de sécurité. Manifestement, ce soir, cette confiance est dans le meilleur des cas déstabilisée, puisque vous nous dites vous-mêmes qu'il ne fait pas son travail et qu'il fait courir de grands risques à la population.

Après avoir refusé le projet de budget... (*Applaudissements.*) Je parlais d'amateurisme tout à l'heure non pas parce que vous avez refusé de voter l'entrée en matière sur le budget – c'est votre droit le plus strict – mais parce qu'en l'absence de propositions du Conseil administratif, en l'absence de plans d'engagements, de documents crédibles, vous nous proposez ce soir de voter 3 250 000 francs pour créer – et c'est là où il faut être un peu sérieux – 25 postes de manière virtuelle. Il est assez facile de déduire de cette proposition que vous vous êtes fondés sur une base annuelle. D'accord. Cela veut dire qu'on va engager dans les prochains jours, en tout cas que vous allez créer une ligne budgétaire pour engager 25 pompiers à compter du 1^{er} janvier 2015, alors que nous sommes au début du mois d'octobre. M. le magistrat Guillaume Barazzone interviendra sans doute tout à l'heure pour nous éclairer sur ce projet de délibération PRD-107 qu'il a découvert sans doute en même temps que nous... (*Rires.*)

Puisque vous souhaitez faire le débat en plénière, vous pouvez compter sur le groupe socialiste pour travailler ce projet par le biais d'amendements, puisque c'est la méthode que vous nous imposez. On peut raisonnablement penser que

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

si, tout d'un coup, à la lecture de cette proposition, le magistrat Guillaume Barazzone, le groupe démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois réalisaient qu'en fait il y avait une urgence qui leur avait échappé, eh bien, à ce moment-là, il faudrait sans doute, pour respecter la loi sur l'administration des communes (LAC), voter cette proposition en urgence, la diviser par 6, puisqu'on peut imaginer qu'il y a sans doute des pompiers professionnels cachés qui pourraient être engagés dès le 1^{er} novembre, soyons fous... Il nous reste donc deux mois pour l'année 2015.

D'autres collègues interviendront sur le volet du concept opérationnel, sur la crédibilité du magistrat quant à la gestion de ses équipes, sur le volet de la coopération avec les autres communes et sur la confiance déstabilisée qui est la nôtre ce soir en ce qui concerne le pilotage des enjeux de sécurité par le magistrat. Je me limiterai à conclure par ceci: dans ce projet, vous nous proposez même, alors que la LAC ne le permet pas, de voter des crédits extraordinaires pour les années suivantes. Si vous voulez bosser sur 2016, Mesdames et Messieurs de la droite élargie, il faudra un jour ou l'autre entrer en matière sur le projet de budget de l'année prochaine. (*Applaudissements.*)

M. Lionel Ricou (DC). Chers collègues, j'aimerais juste évoquer deux éléments statistiques. En quarante ans, les effectifs des pompiers ont augmenté de 10%, alors que la population a crû de 40%. C'est un premier élément qui nous incite à le penser, il y a urgence à créer ces 25 postes, rien que pour répondre à l'augmentation de la population. Un autre élément statistique a été évoqué. Le nombre de sinistres a été multiplié par trois en quarante ans, alors que les effectifs n'ont augmenté que de 10%. Voilà où se situe l'urgence. Voilà pourquoi il est important pour le Parti démocrate-chrétien de voter ces deux crédits, un premier pour la création de 25 postes, un deuxième pour que ces nouveaux collaborateurs puissent travailler dans des casernes adaptées à leurs besoins.

Un autre élément est important pour le Parti démocrate-chrétien. Du fait de l'augmentation de la population et de certaines de ses habitudes également, on a davantage de sinistres et donc davantage besoin d'interventions vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Avec le projet de délibération PRD-108, on se donnera les moyens d'ouvrir une deuxième caserne vingt-quatre heures sur vingt-quatre soit sur la rive gauche, soit sur la rive droite. On aura en tout cas les moyens de l'ouvrir. Un des effets de cette ouverture est évident: il va raccourcir les temps d'intervention des pompiers sur les sinistres et donc permettre de servir mieux, avec plus de sécurité nos concitoyens.

Je répondrai également à M. Carasso quant aux raisons pour lesquelles il y a urgence à voter ces crédits maintenant. Il faut donner un signe au Conseil administratif, qui à l'évidence n'a pas pris toute la mesure de ce dossier. (*Rires.*) C'est la

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

raison pour laquelle c'est le Conseil municipal qui vous propose ces crédits. Il est urgent de donner ce signe afin que nous puissions engager rapidement ces pompiers, ouvrir ces portes, et les former, puisqu'ils auront besoin d'une formation de dix-huit mois. Il faut donc donner ce signe rapidement au Conseil administratif. Voilà pourquoi, au Parti démocrate-chrétien, nous voterons ces deux crédits.

Le président. Merci, Monsieur Ricou. Je vous rappelle qu'une équipe de photographes vous attend dans la salle des pas perdus. Apparemment il y a énormément de gens qui n'y sont pas encore allés. Autrement, c'est demain à 17 h. Mais plus vite ils font leur *job*, mieux ce serait, m'ont-ils dit. La parole est à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Nous assistons ce soir à une belle mise en scène théâtrale organisée par la droite, qui arrive à la dernière minute en grand sauveur du SIS. Mais pourquoi donc êtes-vous si pressés? M. Ricou, qui semble très bien renseigné, sait déjà, à l'instar de certains parmi vous, que le budget 2016 ne sera pas impacté par la demande que vous formulez ce soir, qu'il n'y a donc pas lieu de la voter sur le siège et que nous pouvons tout à fait l'étudier comme il se doit en commission.

Nous, à Ensemble à gauche – et certains parmi nous plus que d'autres –, nous sommes intimement persuadés qu'on a besoin de ces 25 postes. Je dirais même qu'il faut beaucoup plus que 25 postes. Cette demande n'a pas été traitée par le conseiller administratif – peut-être en raison d'une certaine paresse intellectuelle ou parce qu'il voulait négocier d'autres choses – et ce sont les conseillers municipaux de son bord qui viennent demander ces 25 postes. Cela étant, ils ne sont pas demandés par le Conseil administratif; ils ne sont même pas demandés par les conseillers municipaux. Ils sont demandés par les pompiers. Et ils n'en demandent pas 25 – vous le savez peut-être – mais 50. Ils demandent en outre l'ouverture vingt-quatre heures sur vingt-quatre de trois casernes, non pas de deux.

Alors oui, nous pourrions voter ces crédits sur le siège. Néanmoins, nous serions tout à fait curieux de connaître les besoins précis des collaborateurs du SIS. Ils demandent effectivement un renforcement de leurs effectifs. Ils disent leur fatigue, ils ont envie de parler de leur travail. Ils veulent qu'on les prenne enfin en considération, au même titre que les autres fonctionnaires. Nous, nous avons envie de les entendre. Vous, vous n'avez pas envie de les entendre! Vous voulez faire un coup d'éclat parce que vous voulez que ces crédits entrent dans le cadre du budget 2015 pour pouvoir vous défiler de nouveau dans un mois, dans une semaine, sur le budget 2016! Ce que vous faites ce soir, c'est de la gesticulation, et j'espère que les gens qui nous écoutent ne s'y tromperont pas.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Ce qui est sage, c'est d'envoyer ce soir en commission votre proposition. Vous êtes les plus forts, les plus nombreux; vous avez fait voter l'urgence. Mais jamais vous ne voteriez 25 postes dans aucun département. Le plus sensé est de renvoyer ces projets de délibérations en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication – et aussi en commission des finances, si vous voulez aller plus vite – pour que nous puissions intégrer ces postes au budget 2016, sur lequel vous entrez en matière parce que là est le rôle d'un conseiller municipal responsable. Et il faut que vous soyez responsables. On inscrira ces postes au budget 2016; ils impacteront le budget 2017. Mais arrêtez de vous agiter! Il n'y a aucune urgence à voter ces objets sur le siège. Ce n'est qu'une démonstration de force pour montrer qui a les plus gros biceps. Soyez raisonnables! Envoyez ces objets en commission. Nous, à Ensemble à gauche, nous savons qu'il y a des besoins. Nous sommes prêts à voter ces crédits, par contre cette méthode de travail, Messieurs-dames, c'est du grand n'importe quoi!

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). J'aimerais signaler en préambule que les gens qui suivent le débat n'ont que faire de la méthode de travail... Ils veulent savoir si nos priorités se fixent sur la sécurité. En l'occurrence, comme elles se fixent sur la sécurité, il est important que ces postes impactent le budget de l'année prochaine, non pas qu'on respecte un calendrier de commission qui connaît souvent des lenteurs. On l'a vu sur plusieurs objets ces derniers temps, le Conseil municipal a souvent accepté à l'unanimité des objets sur le siège parce qu'il avait considéré que ceux-ci ne pouvaient souffrir la lenteur des travaux de commission. On se retrouve exactement dans ce cas de figure. On rajoute simplement une couche supplémentaire pour répondre à un besoin sécuritaire. Ce besoin est absolument démontré; il est absolument important. Et c'est la raison pour laquelle nous vous faisons aujourd'hui ces propositions.

Au-delà du fait que les pompiers de nuit ne sont pas assez nombreux pour répondre à toutes les alarmes, à toutes les demandes et les urgences à travers le canton, une autre logique sous-tend notre démarche. L'ensemble des communes du canton ont bien pris la mesure du fait que le SIS devait s'agrandir et qu'elles devaient participer davantage. On est en train de mettre en place un certain nombre de choses pour que la participation de ces communes augmente au fur et à mesure parce qu'il y a bel et bien une réponse à apporter. La Ville de Genève n'est pas seule à s'inquiéter de cette préoccupation sécuritaire vraiment importante; l'ensemble des communes genevoises s'en inquiètent aussi. Cependant, je n'ai pas besoin de vous faire un dessin, toutes les communes ne sont pas venues nous demander combien elles pouvaient nous donner pour augmenter les effectifs du SIS. C'est la Ville de Genève, confrontée à ces problèmes nombreux et récurrents qui mettent la population trop régulièrement en danger, qui a pris son bâton de pèlerin pour discuter de cette situation calamiteuse. Et les com-

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

munes l'ont bien compris. S'il y a un calendrier à respecter, c'est bien la volonté des communes qui participent au fonds du SIS.

Je conclurai par ce par quoi j'ai commencé. Ce ne sont pas les sensibilités du Conseil municipal qui doivent dicter les priorités que se fixe la Ville de Genève. Pour les groupes de la droite et de la droite élargie, c'est clairement la sécurité qui prime aujourd'hui.

M^{me} Olga Baranova (S). Nous sommes à deux semaines des élections, et chacun y va de son petit *story-telling* sur la sécurité, sur le SIS. Bien évidemment que la sécurité-feu comme la sécurité tout court sont des priorités de la Ville de Genève, et je pense que les votes des budgets des années précédentes l'ont très clairement montré. Le groupe socialiste a énormément travaillé sur les questions liées au SIS; il a également, comme un seul homme et comme une seule femme, toujours voté les postes d'APM. Nous sommes extrêmement conscients de ces enjeux-là et de l'importance de la sécurité. La droite n'a aucun monopole là-dessus, et je pense que l'électeur l'a compris.

En revanche, ce qui m'attriste, en dehors de tous les éléments qui ont déjà été cités par mes collègues, c'est le manque total de précision technique sur ce sujet-là. Mesdames et Messieurs – vous transmettez, Monsieur le président –, si vraiment vous étiez aussi concernés que ça par les enjeux liés à la sécurité-feu, le dernier débat en profondeur que nous ayons eu en lien avec le SIS ne daterait pas de 2012! Permettez-moi de faire un petit retour dans l'histoire de ce Conseil municipal.

Vous vous souvenez certainement toutes et tous du fameux projet ConvergenceS, qui nous a occupés durant plusieurs séances au mois de juin 2012. C'est effectivement le dernier moment où nous nous étions vraiment préoccupés des sapeurs-pompiers professionnels, et ce pour la raison très simple qu'aucun magistrat depuis, ni M. Barazzone ni M. Maudet avant lui, n'est revenu avec une proposition concrète quant à la gestion de la sécurité-feu. Souvenez-vous également que l'ensemble du Conseil municipal, tous partis confondus, tenait à ce projet, qui visait à fusionner les sapeurs-pompiers de la Ville avec ceux de l'Aéroport. Ce projet ne s'est jamais réalisé, malgré notre plus grande confiance. C'est la droite, c'est M. Maudet, c'est le Conseil d'Etat de l'époque qui l'ont enterré et avec lui, d'ailleurs, les 10 millions de francs que nous avions votés pour la faisabilité du projet. Tout cela est extrêmement triste car, depuis, nous n'avons jamais pu en reparler en commission.

Cela étant, deux des auteurs des projets qui nous sont soumis ce soir siégeaient dans cette commission à l'époque. A mon avis, ils se souviennent encore parfaitement bien de l'exposé non pas du magistrat en question mais des

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

sapeurs-pompiers eux-mêmes. Ils nous avaient dit très clairement que la moindre augmentation d'effectifs, puisque le projet ConvergenceS l'avait bien évidemment prévue, nécessiterait une nouvelle caserne. Donc, quand vous proposez cet argent pour repeindre les murs des trois casernes existantes, cela ne va pas du tout résoudre le problème! Il nous faut aujourd'hui une nouvelle caserne sur la rive droite, ça a déjà été dit en 2012 et c'est toujours d'actualité. Je ne comprends pas pourquoi vous l'avez oublié. C'est incroyable! Ceux qui ne siégeaient pas dans cette commission sont excusés. Quant à ceux qui étaient déjà là en 2011, vraiment, si ce n'est pas une manœuvre électorale, c'est juste de l'incompétence, je suis désolée.

J'aimerais revenir sur un dernier point dont on a déjà parlé mais sur lequel j'aimerais insister. Nous attendons depuis des années un concept opérationnel des sapeurs-pompiers au niveau de la Ville. Nous ne l'avons pas. D'ailleurs, M. Barazzone, en réponse à la question d'une conseillère municipale ou d'un conseiller municipal, a dit aujourd'hui qu'il était en train d'être élaboré. Nous n'avons pas ce document-là. Comment voulez-vous faire de la sécurité sans avoir la moindre vision derrière? Je ne sais pas. Au niveau cantonal, des lignes directrices sont également en voie d'élaboration. Elles ne sont pas encore là. En outre, vous me direz que c'est accessoire alors que ça ne l'est pas du tout, la Cour des comptes est en train de se pencher sur le projet ConvergenceS, enterré à coup de 10 millions en 2012. Ces trois éléments-là ne sont pas encore tombés. Nous naviguons donc à vue. Nous sommes dans le brouillard total. Vous voulez dépenser tout cet argent pour des postes parfaitement virtuels, comme l'a dit à très juste titre M. Carasso, sans aucune vision derrière. Je trouve tout cela extrêmement triste. Que vous vous préoccupiez de ce sujet est excellent, mais alors, faites-le pour de vrai! (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Merci à la précédente intervenante de nous avoir rappelé tous les travaux qui ont déjà été faits dans les commissions et en 2012 à propos du projet ConvergenceS. J'abonderai dans son sens. Pourquoi tout ce que ces travaux de commission ont mis en évidence et ce qui était réclamé à l'époque n'est-il pas ressorti depuis trois ans? Effectivement, quand on écoute ce qui se passe ce soir, on s'étonne que M. le magistrat et ses prédécesseurs, alors qu'ils ont vu la population augmenter, n'aient pas proposé, par le biais d'une proposition du Conseil administratif, une augmentation des postes de pompiers au sein du SIS!

Je pense qu'ici tout le monde est proche de la sécurité, que tout le monde s'en préoccupe. Ce n'est pas un sujet qui n'appartient qu'à la droite. En outre, dès lors qu'on n'entre pas en matière sur le budget, dès lors que le magistrat ne fait pas de proposition allant dans le sens de cette priorité ô combien démontrée et souhaitée

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

par nos collègues de tous bords, il est tout de même curieux de se retrouver ce soir avec 25 postes sur une ligne budgétaire de 2015 pour que ce budget-là puisse encore l'absorber sur des comptes de fonctionnement 30 et 31. On est en octobre, comme l'a rappelé M. Carasso. Il ne reste donc que trois mois d'ici à la fin de l'année. Cela va être bien difficile. Il n'y a pas de planification, pas d'évaluation, pas de données techniques... Vous n'entrez pas en matière sur le budget, vous refusez les comptes chaque année, et vous venez nous proposer 25 postes maintenant en disant qu'on les épongera sur les comptes de fonctionnement d'ici à décembre sans donner davantage de précisions. Des postes de pompiers sont sans doute attendus, voulus, nécessaires. Il a également été rappelé que le magistrat avait demandé quelques postes dans le budget 2016. Nous serions, comme pour les APM, entrés en matière.

Cela dit, quand le Parti libéral-radical nous dit qu'il n'a pas de leçon à recevoir de nous, sous-entendu les bancs de l'Alternative, eh bien, nous, nous sommes d'accord d'en recevoir. Seulement, quand on veut une leçon, il faut qu'on puisse apprendre quelque chose! Or, on n'apprend rien si ce n'est que vous voulez créer des postes de pompiers ou de pompières... de sapeuses-pompières professionnelles. On ne nous donne aucune donnée technique, aucune possibilité d'information sur la planification, sur l'évaluation, sur les études qui ont été faites, sur tous les travaux de commission antérieurs. Vous pensez bien que nous voulons apprendre tout cela. Mais pas à n'importe quel titre, et c'est la raison pour laquelle, pour notre part, nous refuserons ces projets de délibérations, qui nous semblent irrecevables, alors que le sujet est d'importance et qu'il mériterait d'être traité autrement que par une urgence imposée de cette manière. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je crois que le rappel qu'a tenté de faire M. Pierre Gauthier tout à l'heure de la raison d'être d'un parlement s'avère de moins en moins inutile ou de plus en plus utile. Nous sommes un parlement municipal. Nous ne sommes pas le législatif, nous sommes un parlement. Je vous rappelle tout de même qu'on a créé les parlements pour voter les budgets, non pas pour être contraints de recevoir à intervalles réguliers des propositions ou des décisions de dépenses sans mise en perspective les unes avec les autres et sans réflexion globale sur la nature de ces dépenses et le rapport qu'elles peuvent avoir entre elles. Nous sommes donc un parlement. Essayons un peu de fonctionner comme un parlement.

Ce n'était pas une référence au régime de la Corée du Nord ou de Cuba. Vous avez oublié Daech, je ne sais pas pourquoi, cela doit être un trou de mémoire... C'était une référence à l'histoire de la démocratie bourgeoise, car il faut peut-être de temps en temps aussi vous rappeler l'histoire de la démocratie bourgeoise. Un parlement sert à voter des budgets. Quand un parlement n'est pas capable de voter

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

des budgets, ce parlement, en l'occurrence la majorité de ce parlement, n'est pas capable de faire son travail de parlementaires. (*Applaudissements.*)

Ça, c'était l'introduction. Vous aurez compris, je l'espère, sinon l'histoire des parlements bourgeois, du moins les raisons pour lesquelles les bancs de gauche sont favorables à l'augmentation des effectifs des pompiers et pourquoi ils ne sont pas favorables à la proposition qui nous est faite ce soir sous la forme sur laquelle elle nous est proposée. Pourquoi deux mois avant la fin d'un exercice budgétaire et le début d'un autre venez-vous nous balancer des propositions de crédits ou de dépenses extraordinaires, alors qu'il suffisait d'attendre deux mois pour les intégrer dans le budget? C'est la question qui se pose.

Le conseiller administratif en charge des pompiers a-t-il l'air à ce point épuisé par sa double charge politique qu'il faille se substituer à lui, faire son travail à sa place ou faire le travail du Conseil administratif à la place du Conseil administratif? Le conseiller administratif en charge des pompiers me paraît pourtant frais comme un gardon ou comme une rose du Jardin botanique... Il ne me paraît pas avoir besoin que la droite élargie, distendue, dilatée prenne en main sa fonction, ce qui est son travail de conseiller administratif, et décide à sa place et à celle du Conseil administratif *in corpore* du destin des pompiers.

Je vous rappelle que le département qui chapeaute le SIS est dirigé depuis dix ans par des magistrats de droite et que la gauche, l'Alternative, a toujours voté les budgets de ce département. Nous n'avons pas attendu qu'André Hediger prenne sa retraite pour soutenir le Service du feu comme nous n'avons pas attendu qu'il prenne sa retraite pour soutenir le Service de la voirie. Nous avons toujours voté les budgets nécessaires à ces départements, même minimaux. Par contre, il me semble me souvenir que dans les années précédentes une partie de la droite – pas élargie, rétrécie celle-là – avait refusé d'entrer en matière sur les budgets ou de voter les budgets ou les dépenses.

Je me félicite tout de même que la droite élargie, distendue, dilatée se rallie désormais au principe des dépassements budgétaires. Après des mois, des années de discours sur la nécessité de tenir les dépenses, de les restreindre, de réduire la voilure, de changer de paradigme, d'entrer dans quelque chose qui ressemble à de l'austérité, de surveiller les activités de la Ville, je me réjouis de ce qu'elle semble convenir qu'à certains moments il faille être capable de dépasser les budgets. Là, ce qu'elle nous propose, en effet, c'est bien de dépasser le budget 2015 alloué au SIS. Je salue donc le ralliement de la droite à une conception budgétaire un peu plus souple, un peu plus libérale, au véritable sens du terme que celle à laquelle elle était accrochée jusque-là, comme une moule à son pieu.

Je salue également l'acceptation par la droite élargie, distendue, dilatée du principe même d'engagement de personnel municipal nouveau, car il me semble aussi me souvenir qu'on a entendu, dans tous les débats budgétaires de ces

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

quatre ou cinq dernières années, quelque chose qui ressemblait à des hurlements de douleur à chaque fois qu'un conseiller administratif de gauche avait proposé d'engager du nouveau personnel, que ce soit dans la culture ou dans le social. Engager deux ou trois nouveaux fonctionnaires municipaux dans le département de la culture et du sport était la fin des haricots et le début de la catastrophe. Engager deux ou trois nouveaux fonctionnaires municipaux dans le domaine social était la continuation du début de la fin des haricots et du commencement de la catastrophe... On allait à l'Apocalypse à chaque fois que l'on proposait de titulariser des emplois de solidarité.

Là, on nous propose 25 fonctionnaires municipaux d'un coup, en l'occurrence des pompiers. Je me félicite de ce ralliement de la droite élargie, distendue et dilatée à l'engagement de personnel municipal supplémentaire et, par conséquent, de son ralliement rhétorique, temporaire. Peut-être que les élections fédérales dans quinze jours y sont pour quelque chose, mais ce serait évidemment supposer de mauvaises pensées...

L'engagement de personnel municipal est indispensable au fonctionnement de la Ville de Genève. Aussi, la prochaine fois que nous proposerons l'engagement de personnel municipal dans le cadre du débat budgétaire, c'est-à-dire là où cette proposition doit se faire, et qu'on vous entendra hurler que cela coûte trop cher et que la Ville ne doit pas engager de personnel municipal, on vous rappellera que vous avez proposé au début d'octobre 2015 de nous engager 25 pompiers d'un coup et de rénover une caserne dans les deux mois qui suivent, par le biais d'un vote sur le siège. Si on ne trouve pas 25 pompiers d'un coup, je suggère alors à la droite de la droite élargie et distendue d'engager 25 pompiers syriens. Ils ont demandé l'asile politique; ils ont de l'entraînement, ils ont l'expérience et ils sont disponibles. Vous n'aurez pas à les former et vous pourrez même les loger dans des abris de protection civile. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis de la pyromanie politique et des pompiers, vous aurez j'espère compris que le groupe socialiste, comme les autres groupes de l'Alternative, est parfaitement conscient qu'il manque depuis dix ans des effectifs au SIS, comme il en manque peut-être dans d'autres services. Vous aurez peut-être compris aussi que le groupe socialiste et les autres groupes de l'Alternative sont parfaitement disposés – ils sont même les premiers à le faire et, là, ça fait beaucoup plus que dix ans – à proposer que les effectifs de la fonction publique municipale soient augmentés selon les besoins.

Je vous ai rappelé les positions qui ont été les vôtres à chaque débat budgétaire – là, ce n'est plus depuis dix ans, mais depuis que l'Alternative est majoritaire au Conseil administratif: «Il faut cesser d'engager du personnel, il ne faut surtout pas engager du personnel sur un coup de tête, il faut réfléchir à l'utilité de ce personnel, il faut savoir comment on va l'engager, où on va le trouver, à

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

quoi on va l'utiliser»... Si mon intervention n'a pas été complètement inutile, j'ai cependant quelques doutes sur votre capacité actuelle à la comprendre, à quinze jours des élections; je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis de la pyromanie politique et des pompiers, à proposer l'engagement de 25 pompiers supplémentaires dans le cadre du débat budgétaire. Il est fait pour ça et il vous permettra de développer toute la riche conception que vous avez de la sécurité publique et du rôle de la municipalité. (*Applaudissements.*)

M. François Bärtschi (MCG). Que de «politiquerie», de discussions vaines, que d'invectives, de «discutailleries» peut-on entendre dans ce débat, alors que la question est de première importance pour les citoyens... Pour le Mouvement citoyens genevois, c'est le bien des citoyens qui passe avant tout. (*Exclamations.*) C'est notre seule règle de conduite. Les moteurs alternatifs, les droites, les gauches, tous ces concepts vides qui n'ont plus du tout de valeur en 2015 et qui en auront encore moins en 2016, tout cela, pour nous, c'est du vide, c'est de la parlotte. C'est quelque chose de tout à fait inexistant. Ce qui est beaucoup plus existant, en revanche, ce qui est important pour les citoyens de notre ville, c'est la sécurité, c'est le fait d'avoir une garantie d'intervention en cas d'incendie, en cas de désastres naturels et autres événements très importants de ce type. Nous ne devons rien lâcher à ce niveau-là.

D'ailleurs, on le voit très bien dans le texte du projet de délibération, la situation actuelle n'est pas optimale au SIS. Il faut à tout prix améliorer ce qui existe. C'est une nécessité. Ne pas le voir, c'est vraiment se mettre le doigt dans l'œil. (*Exclamations.*) Je crois qu'il faut à tout prix changer cette habitude consistant à voir les choses par le petit bout de la lorgnette, à ne pas penser à ce qui est tout de même l'une des tâches les plus importantes de la Ville de Genève. Le rôle du SIS est capital pour Genève. C'est l'une des tâches principales de la Ville de Genève. Nous devons donc nous donner les moyens, faire des choix, fixer des priorités. J'ai entendu que certains refusaient le vote sur le siège. Moi, je leur propose une chose très simple: voter debout. (*Rires.*)

M. Pierre Gauthier (EàG). L'un de nos jeunes conseillers municipaux, peut-être trop jeune pour avoir exactement conscience de la portée de ses paroles, a eu l'outrecuidance tout à l'heure de mettre en cause la gauche en général. Je me permettrai donc de lui rappeler des choses concrètes, évidentes, qui relèvent de la réalité et non du phantasme, vous lui transmettez, Monsieur Bärtschi. Si moi-même, la gauche n'étions pas intervenus quand le magistrat de l'époque, M. Pierre Maudet, avait voulu fermer la caserne des Asters et mettre en danger toute la population de la rive droite, nous aurions aujourd'hui à gérer le fiasco libéral-radical que vous avez eu l'outrecuidance d'appeler ConvergenceS, en un

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

seul mot... (*Rires.*) Si nous n'avions pas été là, la sécurité des Genevois serait plus que précaire, et nos concitoyens ne pourraient être secourus à temps en cas de feu important. Ça, ce sont des faits.

De plus, si nous disposons aujourd'hui d'effectifs conséquents et adaptés de police municipale, c'est grâce au groupe A gauche toute! qui, en 2010, a déposé les amendements budgétaires nécessaires pour que les effectifs soient doublés durant les quatre années qui suivraient, jusqu'en 2014. Ce n'est sûrement pas au Parti libéral-radical et encore moins au Parti démocrate-chrétien qu'on le doit.

Vous nous accusez d'être pour la dictature du prolétariat – un terme abandonné par nos collègues du Parti du travail il y a quelques années maintenant – alors que vous êtes vous-mêmes pour la dictature de l'actionnariat, nous le savons très bien. Nous ne sommes pas pour la dictature. Nous ne sommes ni pour le gouvernement par voie d'oukaze ni pour le gouvernement par voie d'ordonnance et encore moins pour le gouvernement d'urgence sorti par hasard du chapeau. Il y a deux ans, nous avons aussi plaidé en discussion budgétaire pour que le SIS soit financé correctement, notamment pour que la part des communes qui bénéficient de ses prestations soit ramenée à une part juste. Cela est resté lettre morte parce que vous avez même été jusqu'à refuser les amendements qui auraient permis une couverture financière correcte du SIS. Alors je vais résumer.

La gauche responsable de cette ville a empêché le fiasco libéral-radical du quartieron composé de M. François Longchamp, directeur de l'Aéroport, de M^{me} Kuffer-Galland, présidente de l'Association des communes genevoises (ACG), de M. Pierre Maudet, conseiller administratif de l'époque, et d'une personne dont j'ai oublié le nom, qui était maire libéral-radical du Grand-Saconnex. Nous avons empêché ce fiasco. La gauche responsable de cette ville ne veut pas d'une gouvernance à l'aveuglette. Elle ne veut pas d'une gouvernance au coup par coup. Elle ne veut pas de cette improvisation qui démontre que la droite n'est vraiment pas à la hauteur de la courte majorité dont elle dispose dans cette enceinte. La gauche responsable de cette ville a réussi le passage de l'amateurisme au professionnalisme au sein de la police municipale. Les pompiers et les ambulanciers sont des professionnels qui méritent tout notre respect et tout notre soutien. Aujourd'hui, les gesticulations pathétiques et l'improvisation de vos rangs de droite nous confirment que vous n'êtes que des amateurs, Mesdames et Messieurs. Vous n'êtes pas à la hauteur des responsabilités qui sont les vôtres. (*Exclamations et applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, calmez-vous... Nous avons presque encore deux heures à tirer. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Je passe maintenant la parole à M^{me} Virginie Studemann.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

M^{me} Virginie Studemann (S). M^{me} Buffet-Desfayes du Parti libéral-radical a mentionné tout à l'heure les communes. Néanmoins, j'ai un doute sur le fait d'avoir bien lu les mêmes déclarations qu'elle de la part des communes, en tout cas de celles de l'ACG. Les communes ont accepté en juin d'augmenter leur participation au SIS. Cependant, elles ont été très claires aussi sur le fait qu'elles demandaient à participer à la gestion du SIS et même à la question générale de l'organisation de ce service. Je vous renvoie sur ce point à un article de la *Tribune de Genève* paru le jeudi 25 juin 2015, qui cite notamment M. Barazzone. Le magistrat Guillaume Barazzone y est cité ainsi: «Elles seront davantage impliquées dans le processus budgétaire.» Je poursuis: «Nous allons signer une convention en septembre pour cela. Mais l'objectif est d'aller plus loin, en créant peut-être un groupement intercommunal.»

Nous avons donc un magistrat, M. Barazzone. Il représente la Ville sur cette question du SIS, il s'engage auprès des communes et montre un signe d'ouverture. Les communes reconnaissent ce signe d'ouverture, et c'est uniquement pour cette raison qu'elles ont accepté d'augmenter leur participation. On allait donc plutôt vers une plus grande concertation entre la Ville de Genève et les communes. On peut d'ailleurs imaginer que l'ensemble des partis politiques à cette époque étaient convaincus que c'est parce qu'on se concerterait sur un plan opérationnel qu'on serait véritablement efficace.

D'ailleurs, sur ce point, je ne vois pas qui pourra dire ce soir, face à la nécessité de répondre aux urgences, aux besoins des habitantes et des habitants, que notre intérêt commun est de faire de la politique comme la droite élargie est en train de le faire plutôt que de trouver des solutions efficaces afin de répondre à ces besoins maintenant et demain.

Je reviens sur les citations de M. Barazzone, car je me pose une ou deux questions. Il pourra toujours dire que la *Tribune de Genève* a menti. En attendant, je me fie juste à cet article: «Nous allons signer une convention en septembre pour cela.» A-t-on entendu parler d'une convention? M. Barazzone a-t-il présenté quelque chose au Conseil municipal? A-t-il demandé à être reçu à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour éventuellement parler d'une convention? A notre connaissance, rien.

Je poursuis: «Mais l'objectif est d'aller plus loin en créant peut-être un groupement intercommunal.» Ça, c'est un projet intéressant! M. Barazzone est-il venu à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour discuter? éventuellement pour expliquer aux élus qu'il en avait la volonté et pour communiquer quelle négociation ou quelle discussion s'était ouverte avec l'ACG? Rien, toujours rien.

Alors, s'agissant de la décision qui sera prise ce soir, j'aimerais juste que nous ayons en tête, dans cette perspective, le fait que nous engageons la Ville et

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

que nous l'engageons à l'égard des autres communes. Par respect pour l'ACG et pour la Ville qui s'est engagée auprès de ces communes, je vous invite à renvoyer cette proposition en commission. Et j'ajouterai ceci: visiblement, tout le monde a dit soutenir les sapeurs-pompiers. Mais la droite a renvoyé à la gauche l'idée que nous ne les respectons pas, pas plus que nous ne respectons les habitants dans leurs besoins. Alors, si vraiment vous respectez les sapeurs-pompiers, ces hommes et ces femmes qui sont sur le terrain, la moindre des choses est de leur donner les meilleures conditions de travail possible. Et les meilleures conditions de travail possible consistent à avoir un plan de sécurité, un plan de sécurité au niveau cantonal, en concertation avec les communes et les professionnels que sont les sapeurs-pompiers. *(Applaudissements.)*

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis très surpris de ce débat. Il faut aussi remettre tout ça dans un contexte plus ancien. Je vous rappelle qu'il n'y a pas grand-chose qui a bougé depuis 1972, à part quelques ajustements de postes. Et je ne crois pas que ce sont des magistrats de l'Entente qui siégeaient à l'époque. Je ne crois donc pas que la problématique se situe là. J'aime bien notre collègue André Hediger, avec qui j'ai siégé pendant de nombreuses années. J'aime bien Dédé... Cependant, il n'y a pas grand-chose qui a bougé sous son règne dans ce domaine, au-delà du fait que les interventions n'ont cessé d'augmenter. Par la force des choses, la population augmente, les risques augmentent et nos braves pompiers assurent non seulement une tâche cantonale; ils assurent aussi cette tâche pour la France voisine. Je le dis pour vous, vous qui êtes les grands chantres du fameux Grand Genève, vous savez, cette grande tarte à la crème...

Je crois donc qu'il faut replacer cette question dans le contexte. Effectivement, nous, de notre côté, nous avons fait le choix d'essayer d'aller de l'avant. Vous nous reprochez que nous ne voulons pas travailler parce que nous avons refusé l'entrée en matière sur le budget d'une majorité alternative qui ne nous convenait pas du tout. Depuis plus de quatre ans, nous expliquons au Conseil administratif qu'il faudrait peut-être un peu corriger le tir. Rien! On continue sur la même lignée avec des augmentations de postes, de charges, des augmentations partout, sans réfléchir à ce qui nous arrivera après. Eh bien, nous avons renvoyé sa copie à ses auteurs parce que c'était une mauvaise copie.

Et puis alors, moi je ne sais pas qui est professionnel ici! Nous sommes des miliciens, nous les conseillers municipaux, je vous le rappelle quand même en passant... Au Conseil administratif, en revanche, ce ne sont pas des miliciens. C'est un travail à plein temps. S'il n'y a pas de budget, il faut leur demander à eux pourquoi ils ne présentent pas un budget modifié. Peut-être qu'ils le feront, nous n'en savons rien! Peut-être qu'ils vont rester silencieux jusqu'au mois de

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

décembre... Cependant cela n'est pas notre problème. C'est à la majorité alternative de ce Conseil administratif, au pouvoir depuis vingt-cinq ans – pas les mêmes personnes mais la même majorité –, d'effectuer le travail qui est nécessaire. Je crois que c'est déjà la première chose à faire. Face à cette situation, nous considérons qu'il faut faire quelque chose, et c'est de bonne guerre, d'une certaine façon, pour essayer d'aller de l'avant.

Cela dit, ces 25 postes de pompiers ne seront pas créés demain matin à la caserne. Parce qu'il faudra d'abord les engager. Cela va se faire progressivement. Il faudra les former, cela va prendre un certain temps. Mais il faut amorcer la pompe, il faut bien commencer. Je crois que c'est une nécessité aujourd'hui de poser des priorités, et c'est ce que l'Alternative n'a pas été capable de faire depuis quatre ans, pas plus que lors de la présentation du budget 2016. Vous êtes incapables de faire de véritables choix, de poser des priorités. On ne peut pas toujours faire toujours plus! Or, ce qui vous va à vous, c'est de faire toujours plus. Eh bien, non! C'est maintenant une nécessité de corriger le tir, d'ouvrir les trois casernes, en l'occurrence d'ouvrir deux casernes supplémentaires vingt-quatre heures sur vingt-quatre, celle des Asters et celle de Frontenex, et d'engager le nombre de pompiers nécessaire pour les faire fonctionner. Je crois que c'est une nécessité aujourd'hui.

Vous savez, on nous a tellement dit qu'il n'y avait pas de crise à Genève, que tout allait bien, que le projet de budget allait très bien tel que vous nous l'avez présenté. Aujourd'hui même, nous avons reçu les prévisions du groupe de perspectives économiques. Ce sont les dernières, il n'y en aura pas d'autre avant 2016. Malheureusement, pour Genève, ils prévoient encore une baisse du produit intérieur brut par rapport à ce qu'ils avaient prévu il y a quelques mois. On n'est donc pas dans un bon *trend* malheureusement. Par contre c'est une réalité et il faut en tenir compte.

Mesdames et Messieurs, tout au long de ces législatures – on va juste parler de la dernière et de celle qui a commencé – vous n'avez cessé de proposer de nouveaux postes dans tous les secteurs, sauf évidemment chez les pompiers. Et des nouveaux postes pour des tâches qui ne sont pas forcément nouvelles ou pour des tâches nouvelles que vous n'avez pas arrêté de rajouter. Je n'ai pas fait le compte, mais cela représente probablement plus de 200 postes! Plus de 200 postes que vous avez rajoutés au budget et qu'il faut financer chaque année! Eh bien, face à cette réalité, nous prenons nos responsabilités, c'est pourquoi nous avons décidé de faire ces deux projets de délibérations.

Je rappelle tout de même, au sujet des communes – et je terminerai là-dessus –, qu'elles paient sauf erreur 28% du budget pour 42% des interventions. Il est logique qu'elles paient un peu plus, et c'est heureux qu'elles l'aient accepté, si on leur donne un peu plus de droit de regard sur le SIS. Il faut cependant se garder d'aller

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

trop loin. Autrement, la Ville de Genève perdrait la maîtrise du SIS. La question peut se poser pour un établissement autonome, en revanche il faut aussi savoir que les Conseils municipaux, dont le nôtre, en perdraient alors la maîtrise. Ce ne serait plus la démocratie; ce serait simplement dirigé par les exécutifs. Je ne crois pas que c'est ce que vous voulez, et ce n'est pas ce que nous voulons non plus.

M. Adrien Genecand (LR). Nous demandons évidemment le vote sur le siège, puisque cela n'a apparemment pas été formulé clairement. Nous demandons le vote sur le siège suite à l'entrée en matière et à la discussion sur ces projets de délibérations. J'aimerais en outre rappeler à M. Holenweg qu'il est du ressort de l'exécutif de présenter un budget et que, s'agissant du budget 2016 qui nous a été présenté, une majorité de ce plénum – cela ne vous plaît manifestement toujours pas – a décidé qu'il n'était pas acceptable. La balle est dans le camp de l'exécutif. L'exécutif est libre de présenter un autre budget ou de ne pas le faire, mais il ne revient en tout cas pas à ce Conseil municipal d'assumer le rôle de présenter un budget. C'est une des compétences de l'exécutif. Le Conseil municipal l'étudie ou décide, comme cela a été le cas pour une majorité de ce plénum, qu'il est inacceptable, qu'il ne vaut pas la peine de travailler sur ce document-là et que c'est à l'exécutif de le faire plus en profondeur.

Vous transmettez également à M. Gauthier, Monsieur le président, que lorsque vous et un certain nombre de vos préopinants à gauche tentez d'expliquer avec joyeuseté et amour que la sécurité vous tient à cœur, cela me fait penser à la communication des Russes dans la guerre de Crimée et d'Ukraine. Vous savez: «On n'est pas en Ukraine, ce n'est pas nous qui sommes en Ukraine. Il se trouve que le Donbass est tombé, que la Crimée est tombée, mais ce n'est pas nous...» Alors, parler de sécurité, parler de ce que la gauche a fait en matière de sécurité est touchant, cependant cela n'a rien de sérieux.

Ce soir, les gens doivent savoir une chose. Le vote qui est porté à votre délibération est très simple: oui ou non acceptez-vous 25 postes de pompiers, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux? Si vous décidez de les refuser – et nous demanderons également le vote nominal – vous pouvez parfaitement assumer que vous ne voulez pas 25 postes de pompiers supplémentaires. Si vous ne voulez pas l'équipement qu'il est nécessaire d'améliorer et l'installation d'une caserne aux Asters notamment, c'est votre problème. Mais ne venez pas nous faire de grandes théories sur le fait que la sécurité, c'est vous.

Il ne me semble pas, en effet, qu'il y eut une grande parade après le départ de M. Hediger, en charge des agents de police municipale il y a quelques années, et il ne me semble pas non plus que c'était la joie débordante après le départ de Laurent Moutinot, socialiste en charge de la sécurité au Canton. On peut donc probablement se dire que la seule question qui importe, au-delà des personnes, est de savoir

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

si oui ou non vous acceptez 25 postes de pompiers supplémentaires. Il s'agit d'une dépense – je vous le rappelle, Monsieur Holenweg, c'est à l'article 2 – qui sera trouvée dans le fonctionnement du budget actuel. Ce n'est donc pas une dépense supplémentaire. C'est une dépense qui doit être trouvée dans le fonctionnement actuel. Voilà, le vote est nominal, vous pouvez décider de ne pas accepter ces délibérations, mais ayez au moins le courage d'assumer le fait que vous ne voulez pas de 25 pompiers supplémentaires.

M. Lionel Ricou (DC). Nous aussi nous demanderons le vote sur le siège. J'aimerais néanmoins faire un commentaire concernant l'amendement du Parti socialiste. Le Parti socialiste propose de réduire l'enveloppe de 3,2 millions de francs à 542 000 francs. (*Ndlr: cet amendement est présenté en page 1615.*) Il faut quand même préciser, Monsieur le président, qu'en acceptant ce projet de délibération on vote une autorisation de dépense. Nous, nous estimons que cette autorisation de dépense doit correspondre à la création de 25 postes de pompiers pour les raisons qui ont été évoquées, la nécessité, l'urgence, pour des questions liées aussi à la formation de ces personnes, puisqu'il faudra les former. On ne disposera de l'effectif complet que dans dix-huit à vingt-quatre mois. Pour nous, c'est donc important de donner ce signal fort déjà dans le budget 2015.

On ne comprend pas très bien l'amendement du Parti socialiste. D'une certaine manière, il valide le principe, la nécessité de disposer d'effectifs supplémentaires. Cependant, il fait un calcul prorata temporis, qui correspond à la création de trois postes de pompiers. Ce qu'on aimerait, c'est tendre la main au Parti socialiste, qu'il reconnaisse qu'il s'agit d'une autorisation de dépense, que nous voulons envoyer un signe pour créer un effectif particulier et qu'il nous rejoigne plutôt que de proposer un amendement qui ne vise qu'à créer trois postes de pompiers, puisque ce n'est pas avec trois postes de pompiers qu'on pourra répondre à l'augmentation de la population et du nombre de sinistres.

M. Pascal Spuhler (MCG). Beaucoup de choses ont été dites, mais j'aimerais dire encore quelques mots. Lorsque les bancs d'en face nous reprochent de leur faire «un déni de démocratie» quand ils veulent donner leurs positions sur ces deux objets parlementaires, je regrette, c'est faute d'arguments. Ce n'est qu'invectives et gloussements, et c'est bien dommageable parce qu'en cela ils ridiculisent bien la démocratie.

Quant à prétendre défendre les travailleurs, je ne sais pas en quoi vous défendez les travailleurs, car vous critiquez cette demande d'augmentation des effectifs des pompiers. Et le problème est bien là. On abuse de leur gentillesse et de leur profession. On les rend corvéables à merci précisément parce qu'ils ont cette

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

fierté de répondre à la sécurité du canton et à celle de nos concitoyens. On pourrait, à vous entendre, user et abuser de leurs possibilités, de leur travail, de leur présence, de leur disponibilité, les rendre encore une fois corvéables à merci, alors que vous êtes en général toujours en train de pleurer pour l'heure supplémentaire qu'effectue tel ou tel travailleur, pour l'abus de ceci ou de cela. Sur les pompiers, rien ne vous dérange à l'heure actuelle...

Parlons un peu de ConvergenceS, puisque cela a été évoqué tout à l'heure. Lorsqu'on en parlait à l'époque, effectivement, sous l'impulsion de M. Maudet puis de M. Barazzone, ConvergenceS était un projet qui plaisait à tout le monde. M^{me} Baranova a vaguement évoqué le fait, on parlait de créer une deuxième caserne sur le haut du canton, à l'Aéroport, grâce à une fusion éventuelle du Service de sécurité de l'Aéroport (SSA) et des pompiers. Malheureusement, on s'est bien rendu compte que ce n'était pas possible. Je vous rappellerai – et je vous renvoie au *Mémorial* de l'époque – que le Mouvement citoyens genevois avait fait preuve d'une certaine prudence, quand bien même il avait soutenu le projet. Nous avions fait preuve d'une certaine prudence parce qu'on nous avait imposé un rythme d'enfer pour traiter le dossier. Nous n'étions pas convaincus qu'on pourrait aboutir de cette manière-là. Nous l'avions souligné, je l'avais dit personnellement, je vous renvoie encore une fois au *Mémorial* de l'époque.

Donc, bien que ConvergenceS soit tombé aux oubliettes... bien qu'il soit en train de pourrir dans un tiroir quelconque, nous nous sommes dit que nous devons quand même donner une réponse efficace non seulement à la population mais également aux travailleurs que sont les pompiers qui font tout le boulot alors qu'ils n'ont pas assez d'effectifs. Alors c'est la réponse que nous vous proposons. Vous qui avez pour leitmotiv de défendre les travailleurs, vous devriez réfléchir un peu à cette situation.

D'autre part, on nous reproche d'amener deux projets de délibérations qui grèveront le budget. Effectivement, ils vont augmenter certaines lignes du budget deux mois avant que celui-ci ne soit voté. Je ne savais pas qu'il y avait des dates limites pour voter des engagements financiers! Il fallait peut-être nous prévenir, car ce doit être un règlement qui existe de votre côté... Visiblement, nous n'avons pas la même lecture du règlement. Pour moi, on peut déposer un crédit à tout moment pour autant qu'on arrive à trouver une majorité – et c'est la démocratie – afin de grever le budget d'une manière ou d'une autre.

Je conclurai sur l'ACG. Vous nous avez proposé des amendements. Evidemment, nous n'allons pas les suivre. Un amendement dit qu'il faudrait consulter l'ACG. (*Ndlr: cet amendement est présenté en page 1618.*) En l'occurrence, l'ACG a été consultée; elle a mis la main à la poche et a augmenté un peu son enveloppe de participation. Je ne peux donc que vous enjoindre, Mesdames et Messieurs, d'accepter ces deux projets de délibérations, et je vous souhaite une bonne soirée.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

M. Eric Bertinat (UDC). Politique! Ce soir comme les autres soirs je fais de la politique. Depuis quatre ans, je demande qu'on augmente les effectifs des sapeurs-pompiers. Il y a quatre ans, les dangers étaient moins importants et déjà il y avait des problèmes. Malheureusement nous n'avons pas trouvé, je n'ai pas trouvé à cette époque une majorité pour accroître les effectifs des sapeurs-pompiers. Ce soir, je l'espère, il y a une majorité pour atteindre cet objectif. Et je ne vais pas me priver de ce moyen pour y parvenir. C'est un moyen, il vous défrise, j'ai bien compris votre argument, surtout à gauche.

Vous essayez de nous expliquer comment fonctionne un parlement, ou un délibératif pour ce qui nous concerne. Vous nous expliquez que la manière n'y est pas, que si ça avait été vous, cela aurait été différent. Bref, vous nous expliquez finalement que vous ne voulez pas augmenter les effectifs. Et alors que vous nous traitez d'amateurs en avançant des chiffres qui sont connus depuis plusieurs années, puisque l'on connaît le besoin de nouveaux sapeurs-pompiers pour avoir des effectifs complets et combien chaque sapeur-pompier va coûter à la commune – en l'occurrence, il s'agit de 130 000 francs par an –, je suis très surpris de voir un amendement du Parti socialiste ramener la somme de 3 250 000 à 542 000 francs par je ne sais quel boulier magique. On propose tout à coup des chiffres qui ne sauraient être taxés d'amateurisme et qui pourtant nous sont présentés de manière tout à fait fortuite... On ne sait pas sur quoi se baser.

Chaque amendement du Parti socialiste sera bien évidemment refusé. L'Union démocratique du centre votera sur le siège pour atteindre un objectif qu'il s'est fixé depuis longtemps, avoir des effectifs de sapeurs-pompiers complets.

Le président. La parole est à M^{me} Sandrine Salerno...

Une voix. Non, c'est une erreur, je pense.

Le président. Madame Salerno... (*Brouhaha.*) Monsieur Schnebli, la liste est close. (*Remarque de M^{me} Ecuyer.*) La liste est close, Madame. (*Le président montre la liste à M^{me} Ecuyer, secrétaire.*) M. Bertinat était le dernier inscrit. La parole est à M^{me} Sandrine Salerno... (*Remarque de M^{me} Salerno.*) Ah bon, alors Monsieur Barazzone, mais ne vous battez pas...

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Les amendements ne sont pas présentés? Cela me va tout à fait de parler lorsque M. Carasso aura présenté ces amendements.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. Il faut que M. Carasso demande la réouverture de la discussion, car la liste était close. Ce n'est pas moi qui le décide, c'est le règlement qui le prévoit, Monsieur. (*Remarque.*)

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Alors je vais prendre la parole.

Le président. Monsieur Barazzone, vous avez la parole.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens tout d'abord à préciser que j'exprime ce soir un avis personnel. Certains ont dit: «Le Conseil administratif, Barazzone, on n'a rien fait...» Il se trouve qu'une note, qui est dans le pipe-line de l'administration, devait être traitée au Conseil administratif le 28 octobre, car c'est lors de cette séance-là que cette question budgétaire au sens large doit être discutée au sein du collège et que la question du SIS devait être amenée.

Sur le fond, la note, vous pouvez vous l'imaginer, parle exactement du même sujet. Elle parle des effectifs, du concept opérationnel et également du casernement. Si c'est mon rôle en tant que magistrat d'encaisser les attaques personnelles, la mauvaise foi de certains, je trouve tout à fait insupportable qu'il y ait autant de débat politique, de politique politicarde (*brouhaha*), qu'on s'investisse, qu'on s'engueule sur un dossier aussi important que celui du SIS et donc de la sécurité de la population.

Certains nous disent: «Le Conseil administratif n'a rien fait! Il ne nous a jamais dit qu'il fallait des postes supplémentaires.» Ceci est faux. Je suis venu à chaque fois à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, même à ma demande, expliquer à quel point la situation était critique, à quel point elle était liée à une organisation du SIS qui date de 1972, et qu'il fallait y remédier. (*Remarque.*) A tel point que le Conseil administratif *in corpore* a proposé à ce Conseil municipal il y a deux ans sept postes supplémentaires. Vous les avez votés. Nous avons transformé des postes de la protection civile en postes de sapeurs-pompiers, cela faisait deux de plus. Nous avons également négocié avec le Canton – et je l'en remercie –, qui a financé un poste en matière NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique). Cela faisait donc dix postes supplémentaires. C'était la plus grande augmentation de postes au SIS depuis 1972.

Et puis, vous l'avez dit, il y a cette question du concept opérationnel. On dit que la Ville n'a rien fait non plus. Permettez-moi de dire que rien n'est plus faux là

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

aussi. La Ville a été moteur sur cette question suite à l'échec du projet de ConvergenceS. Je suis d'ailleurs allé expliquer en commission dès le premier jour, en cours de projet ConvergenceS, qu'il fallait que nous relevions les défis du SIS pour les vingt prochaines années. Cela veut dire qu'il faut planifier, faire en sorte que les risques encourus par la population soient adressés, qu'il faut que le système évolue. C'est la raison pour laquelle Nicolas Schumacher, le commandant du SIS, a été dépêché par mes soins dans un groupe de travail qui comprend le Canton, l'ACG, donc les communes, qui sont au courant, et les sapeurs-pompiers volontaires, qui font également partie du dispositif pour réfléchir à un concept opérationnel.

Sachez que la première étape de ce concept est terminée. Elle a été approuvée même par l'ACG, par tous les magistrats communaux. Le document est public, il vous aurait été facile de le lire. La deuxième étape consiste à voir comment nous arrivons au but que nous nous sommes fixé dans la première étape, c'est-à-dire de parvenir à un standard de sécurité. Il est en cours et il est bientôt terminé. Cette question des 25 postes ne vient pas de nulle part. Elle vient tout simplement de ce que disent les experts dans ce concept opérationnel. Il sera finalisé en novembre, c'est une question de semaines. Il faut davantage de casernes ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Vous parliez des communes. Vous avez relevé que M^{me} Salerno et moi-même – il y a deux ans avec un échec, il y a quelques mois avec une réussite – avons réussi à convaincre les communes de participer davantage au budget du SIS. Vous savez que le SIS est un service municipal pour des raisons historiques mais qu'il déploie ses activités sur l'ensemble du canton et donc dans les autres communes. Les communes ont accepté de donner 2 millions par année de plus parce que le SIS était spécialisé, qu'il offrait des prestations supplémentaires. Nous avons également besoin que les communes paient davantage parce qu'elles bénéficient de davantage d'interventions que ce qu'elles payaient jusqu'à présent. Cela étant, certains magistrats nous ont dit: «Nous ne voulons pas jouer à la banque. Nous voulons aussi que les communes bénéficient des prestations supplémentaires.» Grâce à l'augmentation des effectifs, nous donnerons davantage de prestations aux communes, puisque avec 25 postes supplémentaires nous pourrions ouvrir, dès que nous aurons engagé les sapeurs-pompiers, deux casernes supplémentaires, à savoir les casernes secondaires des Asters et de Frontenex.

Vous avez parlé tout à l'heure de la convention. Oui, nous sommes en train de négocier une convention. Nous avons proposé un projet de convention aux communes parce que nous voulons qu'elles aient plus de moyens – et nous voulons tenir nos engagements avec M^{me} Salerno, au nom du Conseil administratif. Il est normal que les communes qui paient davantage aient le droit à davantage de droit de regard sur le SIS, qu'elles puissent donner un préavis notamment sur les choix stratégiques. Il est normal qu'elles le fassent. Mais certains magistrats nous ont

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

dit aussi qu'ils voulaient que les 2 millions de francs soient affectés au SIS, à la sécurité et à la lutte anti-incendie.

Vous connaissez la situation à Genève. La lutte anti-incendie est assurée par le SIS. Je l'ai dit, c'est une particularité historique. Vous savez également qu'il y a des lois-cadres qui sont fixées par le Canton. Dans ce domaine-là, nous ne sommes pas libres. Le SIS compte aujourd'hui 136 sapeurs-pompiers professionnels – 167 si on compte la centrale d'alarme, l'état-major et les officiers. Et vous l'avez relevé tout à l'heure, c'est ce que j'ai dit à maintes reprises en commission, néanmoins je veux bien le répéter ce soir, l'organisation du SIS date de 1972. Malgré les quelques adaptations dont je viens de parler – l'augmentation des effectifs, les changements dans l'organisation, les spécialisations dans des domaines spécifiques, que ce soit la noyade, le nucléaire, le radiologique, le chimique –, aujourd'hui, sur les trois casernes, une seule, la caserne des Bains qui est la caserne principale, est ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les casernes secondaires sont ouvertes uniquement jusqu'à 21 h. En réalité, la nuit, nous avons 17 sapeurs-pompiers professionnels pour tout le canton.

Ce dispositif, je vous le disais, n'est plus adapté aux risques, et cela découle de plusieurs facteurs. Le premier, vous l'avez relevé tout à l'heure, c'est l'augmentation de la population. En 1972, la population était de 333 341 unités à Genève. Aujourd'hui, le canton compte plus de 482 000 habitants. On a également parlé des risques. Ces risques se complexifient. Ils deviennent plus spécialisés. On a de l'industrie, des activités économiques que nous ne connaissions pas en 1972. Nous avons des voies de circulation en augmentation. Dois-je vous rappeler que le SIS s'occupe aussi malheureusement de désincarcérer des accidentés de la route? Nous avons aussi la question des noyades – on en a parlé plusieurs fois dans ce Conseil.

Et puis nous avons les risques futurs, car gouverner c'est prévoir... Potentiellement, nous devons prévoir de faire face à des incendies dans la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA). Vous savez que ce n'est pas une mince affaire que d'avoir un nouveau métro à Genève. Cela pose d'énormes risques. Il faut pouvoir y répondre. Et malgré la multiplication de ces risques – vous l'avez relevé –, à quelques exceptions près, les effectifs sont restés stables.

Quant au concept opérationnel, il touche aux critères et aux statistiques d'interventions. Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers professionnels doivent respecter les recommandations émises par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers. Elles prévoient que l'on intervienne, dans 80% des cas en moyenne, dans les temps fixés par ces recommandations. En milieu de forte densité urbaine, il faut dix minutes pour atteindre l'objectif et être sur les lieux lorsque quelqu'un appelle la centrale, contre quinze minutes en milieu à moins forte densité urbaine. Malheureusement, je dois vous le dire, parce qu'il y a des risques, parce qu'il y a des obstacles, parce

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

qu'il y a du trafic, parce que les voies de circulation sont bouchées, le SIS n'arrive à respecter ces recommandations que dans 60% des cas en moyenne. (*Brouhaha.*) Un autre facteur explique que nous n'arrivons pas à atteindre cette norme de 80%. C'est le manque d'effectifs. Si nous ouvrons des casernes secondaires durant la nuit, en l'occurrence la caserne des Asters et la caserne de Frontenex, vous comprendrez bien que la distance à parcourir pour aller par exemple des Asters à Meyrin sera moins élevée que si on part de la caserne des Bains pour aller à Meyrin. (*Brouhaha.*)

Je vous ai également dit en commission – et je crois que c'est de la mauvaise foi que de ne pas l'avoir relevé – que nous avions un problème avec la simultanéité des événements. Le commandant Schumacher est aussi venu vous l'expliquer. Le risque, c'est quand il y a plusieurs événements qui se déroulent en même temps. Je vous donne un exemple. Le 13 juin, il y a eu un feu industriel à Vernier et, simultanément, il y a eu un feu d'appartement ainsi qu'une désin-carcération. Le 27 juin, plusieurs interventions étaient en cours, et il y a eu un feu d'appartement, alors qu'il ne restait plus que trois sapeurs-pompiers dans la caserne. Je crois que notre rôle politique, que ce soit le Conseil administratif ou le Conseil municipal, est de réduire au minimum ce risque et de donner la possibilité au SIS, aux hommes et aux femmes qui dévouent leur vie au secours et aux victimes, de faire leur job convenablement, c'est-à-dire dans de bonnes conditions.

J'aimerais d'ailleurs encore relever leur problème de fatigue, cela a été rappelé tout à l'heure. En soi c'est un problème, en tant qu'employeur, d'avoir des employés fatigués. Je crois qu'ils n'ont jamais autant été appelés que ces deux dernières années. Les risques l'expliquent, la sécheresse également, et il y a toute une série d'autres facteurs. On doit non seulement tenir compte de l'intérêt de nos employés, mais aussi du fait que c'est un facteur aggravant, puisque qui dit hommes et femmes fatigués dit risques d'accidents supplémentaires. Cela, nous ne pouvons pas nous le permettre. Je passe sur les coûts. Rappeler des pompiers en opération représente plus de 900 000 francs annuels qui sont dépensés par le contribuable.

Je le disais tout à l'heure, l'augmentation de 25 postes permettrait d'ouvrir deux casernes supplémentaires, à savoir les Asters et Frontenex, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Je crois qu'en prenant chacun nos responsabilités – et je vous remercie de bien vouloir les prendre ce soir, ou plus tard si vous décidez de renvoyer ces textes en commission –, quoi qu'il arrive, on aura en fin d'année des effectifs supplémentaires. Je peux vous dire que nous mettrons tout en œuvre pour engager ces sapeurs-pompiers professionnels le plus rapidement possible. Il y va de la sécurité de la population. Comme le SIS le dit si bien, la victime doit être au centre de toute préoccupation en tout temps et en toutes circonstances. (*Applaudissements.*)

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. Mesdames et Messieurs, je pense qu'il va falloir que je vous donne une petite explication, car il y en a quelques-uns qui s'énervent. Sinon demain je serai encore accusé de partialité et j'aimerais éviter cela... (*Brouhaha.*) Première chose, nous sommes toujours en préconsultation. Nous ne sommes même pas encore entrés dans le débat. Donc, pour tous ceux qui pensent qu'on va le fermer tout de suite, ce n'est pas le cas. Néanmoins, nous avons décidé de fermer la liste des intervenants en préconsultation... On est bien d'accord?

Nous sommes aussi dans une zone grise étant donné que les amendements présentés par le Parti socialiste portant sur la délibération PRD-107, donc par M. Carasso, M^{mes} Baranova et Virginie Studemann, ont été apportés au bureau alors que la liste était déjà close. Nous avons consulté le règlement. Rien n'est prévu pour cette situation. Si on était dans une situation normale, effectivement, vous auriez sept minutes pour défendre votre amendement. Étant donné que la liste est close et qu'on essaie d'être démocrates et impartiaux, nous avons quand même décidé de vous donner une minute. (*Brouhaha.*) Je répète, la liste est close, mais nous avons décidé de donner une minute à chacun des auteurs pour qu'ils puissent défendre leurs amendements. Je pense que c'est assez correct et que cela évitera que les gens ne s'énervent pour rien. Les explications sont-elles assez claires? Parfait. Le premier amendement, celui de M. Carasso, porte sur les effectifs du SIS. Il demande ceci:

Projet d'amendement

Remplacer à l'article premier «3 250 000 francs» par «542 000 francs».

Le président. Monsieur Carasso, vous avez une minute.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Vous essayez d'être démocrate, il y a du chemin à faire... (*Exclamations.*) Article 88, alinéa 7 du règlement du Conseil municipal...

Le président. Monsieur Carasso, je pense avoir été assez clair avec vous. Si vous essayez de chercher la confrontation, malheureusement je serai obligé de vous couper la parole. C'est à vous de décider.

M. Grégoire Carasso. ... seul l'auteur de l'initiative ou d'un amendement, en préconsultation, peut «s'exprimer plus de deux fois». Alors je vous remercie infiniment pour la minute que vous avez, en constatant notre mauvaise humeur...

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. La liste est close, Monsieur...

M. Grégoire Carasso. ... daigné, en démocrate éclairé, nous consacrer, mais il y a un moment où vos arbitrages répétés en défaveur du groupe socialiste quant aux prises de parole, de manière générale de l'Alternative – et vous ne pouvez pas une fois encore affirmer le contraire – ça ne marche plus. (*Protestations.*)

J'en viens maintenant si vous le voulez bien...

Le président. Monsieur Carasso...

M. Grégoire Carasso. ... dans les six minutes qu'il me reste...

Le président. Monsieur Carasso, vous permettez... Vous recommencez. Si le but est de créer la polémique, je vous le dis encore une fois, vous êtes à côté de la plaque. Nous avons essayé de couper la poire en deux. Le règlement n'a rien prévu sur ce sujet, mais nous vous donnons tout de même la parole. Or, en retour, vous polémiquez. C'est à vous de voir ce que vous voulez faire. Moi j'aimerais qu'on avance dans le débat. Merci.

M. Grégoire Carasso. La victime doit être au centre, nous disait le magistrat Guillaume Barazzone tout à l'heure. C'est quand même dommage, quand on n'est pas candidat aux Etats, car c'est vrai que le 28 octobre, c'est après le premier tour... Vous sous-traitez, vous, démocrate-chrétien, à votre nouvelle majorité – celle qui va jusqu'à l'Union démocratique du centre et au Mouvement citoyens genevois – la création de 25 postes pérennes en Ville de Genève en amont d'une note que vous venez de nous annoncer, qui sera malheureusement déposée au Conseil administratif le 28 octobre et pas juste avant les élections! Mais c'est surréaliste! C'est surréaliste!

Vous venez des bancs d'en face et vous nous dites que la victime doit être au centre. Je me demande si ce n'est pas vous, ce soir, la victime, Monsieur le conseiller administratif, avec ces mécanismes qui sont vraiment franchement ridicules (*exclamations*) – j'en viens à l'amendement... – alors que vous avez en permanence demandé, exigé le «personal stop»! Il y a deux ans vous avez voulu, sur un coup de baguette magique, couper 50 postes dans les services sociaux. Cette année – baguette magique plus incroyable encore – vous créez 25 postes

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

de pompiers *ex nihilo*, sur le siège, alors que vous avez en face de vous une majorité politique, des groupes, notamment le groupe socialiste, qui ont toujours voté l'ensemble des postes de pompiers au budget! Chaque année! Ceux de la police également. Vous ne pouvez pas en dire autant, Mesdames et Messieurs. C'est normal, vous étiez dans votre rôle d'opposition. Vous découvrez maintenant l'exercice du pouvoir majoritaire...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur...

M. Grégoire Carasso. ... cependant vous l'employez tellement mal que vous en venez à déposer ce type de proposition dans des calendriers inacceptables. L'amendement que le groupe socialiste a déposé vise – et c'est vrai que nous n'avons pas eu l'exercice budgétaire pour nous entraîner avec les chiffres et les caleulottes...

Le président. Monsieur Carasso, vous êtes à une minute trente, vous devez conclure...

M. Grégoire Carasso. Nous avons donc coupé l'enveloppe budgétaire que vous nous proposiez pour 2015, afin de la faire correspondre à deux mois d'exercice budgétaire parce que, même si vous engagiez, comme le suggérait mon collègue, des pompiers syriens déjà formés à l'exercice du combat, même si vous faites... (*Exclamations.*)

Le président. Vous devez conclure, Monsieur.

M. Grégoire Carasso. ... abstraction... (*Le micro de M. Carasso est coupé.*)

Le président. Donc, Mesdames et Messieurs, étant donné que Monsieur ne veut pas conclure, je conclus à sa place. Nous allons entrer en procédure de vote sur le premier amendement. (*M. Carasso poursuit son intervention.*) (*Applaudissements du groupe socialiste. Pendant ce temps, le président introduit le vote.*)

Une voix. Sur quoi? Je n'ai pas entendu!

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. On vote sur le premier amendement pour ramener le montant de 3 250 000 à 542 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement de M. Carasso portant sur le projet de délibération PRD-107 est refusé par 32 non contre 18 oui (1 abstention).

Le président. Je donne la parole une minute à M^{me} Olga Baranova pour présenter le deuxième amendement.

M^{me} Olga Baranova (S). Merci, Monsieur le président. Je serai extrêmement brève. J'invite celles et ceux qui sont intervenus ce soir à se pencher vraiment sur la question à partir de demain ou d'après-demain. Cela étant, tant que nous n'avons pas eu le plan opérationnel, le plan de sécurité cantonal et aussi le rapport de la Cour des comptes sur le projet ConvergenceS, vouloir voter ces postes relève juste de l'irresponsabilité politique. C'est la raison pour laquelle je vous invite à accepter l'amendement qui vise à conditionner le vote de ces postes à l'obtention de ces documents et de ces réponses:

Projet d'amendement

«Art. 4 (nouveau) – Le crédit ne peut déployer ses effets qu'une fois le nouveau plan cantonal en vigueur.» (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Baranova portant sur le projet de délibération PRD-107 est refusé par 40 non contre 32 oui (5 abstentions).

Le président. Le troisième amendement du Parti socialiste est présenté par M^{me} Virginie Studemann:

Projet d'amendement

«Art. 4 (nouveau) – Le crédit ne peut déployer ses effets qu'avec l'accord de l'Association des communes genevoises (ACG).»

Le président. Je vous donne une minute pour défendre votre amendement.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

M^{me} Virginie Studemann (S). Le groupe socialiste vous propose cet amendement pour réintégrer l'un de nos partenaires sur le dossier du SIS, à savoir l'ACG. Comme vous avez pu le constater à la lecture de l'ensemble des considérants de cette merveilleuse proposition, écrite, d'ailleurs, on ne sait pas très bien par qui, c'est très précis sur le nombre de postes. Même M. Barazzone vient de dire que c'était le bon chiffre, alors qu'on ne sait pas d'où sort cette information. Cela étant, il manque un élément, c'est l'ACG. Nous vous invitons donc juste à accepter cet amendement pour réintégrer notre partenaire dans le plan cantonal de sécurité-feu avec les communes genevoises. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Studemann portant sur le projet de délibération PRD-107 est refusé par 40 non contre 30 oui (7 abstentions).

Le président. Vous avez refusé cet amendement. Je passe la parole à M^{me} Sandrine Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, vous avez procédé au vote de tous les amendements, c'est juste? Très bien. M. Barazzone disait: «J'interviens en mon nom personnel.» Pour ma part, j'interviendrai au nom du Conseil administratif pour dire plusieurs choses sur ce dossier, qui est principalement géré par mon collègue Guillaume Barazzone, mais qui, en définitive, a été géré d'un point de vue financier – cela a été dit, d'ailleurs – par Guillaume Barazzone et moi-même, notamment sur la rétrocession que les communes genevoises doivent à la Ville pour des prestations que le SIS effectue sur leur territoire.

A entendre les débats – vous me direz que je ne les ai pas tous suivis, cependant vous savez que j'avais une bonne raison pour être absente en première partie des discussions – on a vraiment le sentiment d'être, au Conseil municipal, dans un monde politique très paradoxal. Pourquoi ce monde politique est-il paradoxal? On a aujourd'hui une majorité de la droite élargie avec un magistrat en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité du même bord qu'elle. On pourrait partir du principe que cette majorité fait confiance à son magistrat. Lorsque ce dernier annonce au Conseil municipal avant de le faire au Conseil administratif – je le note, mais ce n'est pas grave... – qu'une note doit arriver le 28 octobre, il devrait être de bon aloi de donner quitus au magistrat municipal de défendre devant ses collègues puis, dans un deuxième temps, dans le cadre du projet de budget nouvellement déposé devant le Conseil municipal, les arbitrages relatifs au SIS.

Donc, premier point, la position: elle fait fi de la volonté du Conseil administratif d'aller devant ses pairs, le Conseil administratif, pour défendre son point

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

de vue. Vous l'avez tous et toutes dit à votre façon, il s'agit d'un enjeu sur la sécurité qui n'est pas uniquement celui de la Ville de Genève. Au-delà de la Ville de Genève, c'est l'enjeu de l'ensemble du territoire. C'est un enjeu important. Lorsque le magistrat issu de vos rangs, qui travaille en bonne entente avec ses collègues du Conseil administratif, demande qu'on puisse, dans la sérénité, analyser le travail qui a été produit par ses services quant à l'augmentation des effectifs, ce vœu devrait être entendu.

S'agissant du concept cantonal, puisqu'on n'est pas uniquement sur un enjeu municipal mais bien sur une politique à ambition cantonale – cela vous a été dit par le Conseil administratif –, lorsqu'on dit qu'on devrait être saisi du document qui doit expliciter les effets, le dispositif, le comment et qu'on sait que ce document arrivera en novembre de cette année, on devrait de la même façon se donner l'espace pour lire ce document, l'analyser, auditionner les différents intervenants qui en ont été les auteurs, principalement le magistrat en charge de la sécurité au niveau cantonal, M. Maudet.

J'entends bien qu'il y a urgence à statuer sur le SIS sur le siège ce soir. En même temps, de manière tout à fait raisonnable et pragmatique, je me dis que vous devriez aussi entendre la demande émanant du Conseil administratif de renvoyer cet objet en commission ad hoc municipale – la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour ne pas la nommer –, d'attendre que le Conseil administratif ait été saisi de la note de M. Barazzone et d'attendre aussi, car c'est un élément central, le projet de sécurité développé par l'Etat et les communes. La Ville de Genève y a joué un grand rôle.

J'en viens à la participation des communes, c'est notamment sur ce point que je voulais intervenir. C'est moi qui l'ai défendue avec M. Barazzone au sein du comité et de l'assemblée générale de l'ACG. Aujourd'hui, la situation avec nos collègues communaux est quand même assez compliquée. Depuis 2008, la quote-part des communes en faveur du SIS n'a pas augmenté au motif qu'on travaillait sur ConvergenceS, au motif principal – c'est ce que nous disent les communes – que le SIS est un service de la Ville, qu'il déploie certes une activité hors du territoire de la Ville mais qu'il n'y a pas de raison en définitive que les autres communes paient si la Ville, soit son Conseil administratif soit son Conseil municipal, est seule à décider des effectifs et des investissements liés à ce service.

Nous avons travaillé près d'une année et demie au sein de l'ACG – je parle sous le contrôle de mon collègue – pour raisonner individuellement les magistrats communaux. Nous leur avons dit que nous ne leur demandions pas de participer aux frais généraux du SIS, simplement de payer les interventions qui étaient les leurs sur leur territoire communal. Le *deal* passé avec l'ACG ne porte pas uniquement sur 2 millions de francs pour 2016. Le différentiel, ce qui nous est dû, ne se

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

monte pas à 2 millions mais à 7 millions, c'est-à-dire à 2 millions pour 2016 et le reste sur les années de cette présente législature, pour arriver à la fin de 2020 avec une balance équilibrée sur les prestations actuelles.

Cet arbitrage-là n'a pas été facile à gagner au sein de l'ACG. Si ce soir vous décidez sur le siège d'augmenter le SIS de 25 postes sans avoir étudié la proposition de M. Barazzone en commission, sans que vous ayez été nantis du projet cantonal, certes vous pouvez en faire la démonstration politique, en revanche je vous le dis en toute sincérité, ça va être très compliqué non seulement d'obtenir le solde des millions qui nous sont dus par nos collègues communaux, mais aussi d'aller plaider ensuite une augmentation de la quote-part que les communes devraient verser à la Ville. Je peux comprendre que vous ayez envie ce soir, dans un grand élan à la veille des élections fédérales, de montrer que la Ville peut voter toute seule 25 postes de plus. Vous mettez néanmoins rapidement de côté la capacité de cette même Ville, représentée par son Conseil administratif, d'aller plaider ensuite la cause du service auprès des autres communes.

Aujourd'hui, l'enjeu que représente le SIS, en effet, est principalement l'enjeu de la Ville. Cela étant, dans un avenir assez proche, ce ne sera plus uniquement l'enjeu de la Ville. Les autres communes souhaitent à tout le moins une fondation intercommunale et, dans le meilleur des scénarii, une sortie du SIS du giron de la Ville de Genève. Je pense que des décisions prises sur le siège de manière prématurée, sans qu'elles aient été incluses dans le concept intercantonal négocié avec les autres communes, c'est la garantie que les discussions sur le SIS seront très pénibles avec nos partenaires communaux.

Je termine avec un dernier point, qui devrait vous enjoindre de renvoyer cette proposition pour quelques semaines en commission municipale. Vous le savez, nous attendons les perspectives budgétaires du mois d'octobre pour revenir devant le Conseil municipal avec un nouveau projet de budget. Votre volonté politique ce soir, vous l'avez affirmée. Mais cette volonté politique doit se traduire dans un acte budgétaire pour lequel le Conseil administratif est consentant, puisque voter des postes sur le siège signifie aussi, par rocade, que le Conseil administratif accepte en séance de les ouvrir. Par conséquent, si vous alourdissez le budget de 3 250 000 francs, il faut trouver les économies équivalentes. Des économies équivalentes à hauteur de 3 250 000 francs dans le département de M. Barazzone seront difficiles à trouver pour celle qui vous parle. *(Remarque.)* Ce n'est pas dans mon département... On verra bien dans quel département ce sera, toujours est-il qu'il y a un enjeu financier, un enjeu budgétaire. Je pense que ce n'est pas une bonne politique que de commencer, sur un coup de force, à déterrer la hache de guerre. Il est vrai que vous avez une capacité à faire certains choix. De son côté, le Conseil administratif a toutefois aussi une capacité de les mettre en œuvre et d'arbitrer les enjeux budgétaires au sein des différents départements.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Toutes ces mesures devraient vous amener à entendre une partie de l'intervention de mon collègue, M. Barazzzone, qui vous a dit qu'il souhaitait déposer un concept opérationnel devant le Conseil administratif le 28 octobre, et à renvoyer cet objet en commission. Vous pourrez y entendre le magistrat et prendre la décision dans le cadre du projet de budget 2016 en ayant toutes les cartes en main. Cela légitimera aussi la position que vous prendrez, plutôt que de valider ce soir uniquement le principe de manière arbitraire, sans aucune garantie que cette volonté politique ne se traduise concrètement en une augmentation réelle des effectifs, en la capacité réelle du Conseil administratif de débloquer les sommes pour ouvrir les deux casernes qui vous ont été notifiées, celle des Asters et celle de Frontenex.

Et cela vous permettra de tenir compte également – et vous devriez y être sensibles – de la question de l'équilibre budgétaire et de la capacité de la Ville à faire des arbitrages pour que cette proposition-là, si elle est acceptée par une majorité du plénum, puisse être intégrée, comme vous l'indiquez dans l'article 2 de votre délibération, avec une diminution de charges équivalente. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Nous entrons en procédure de vote, avec un vote séparé pour les deux objets. Nous commençons par le projet de délibération PRD-107. Nous avons été saisis d'une demande du groupe Ensemble à gauche de renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-107 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 40 non contre 38 oui.

Le président. Nous votons maintenant sur la demande de vote sur le siège.

Mise aux voix, la discussion immédiate sur le projet de délibération PRD-107 est acceptée par 40 oui contre 34 non (3 abstentions)

Le président. Nous appliquons la même procédure pour le projet de délibération PRD-108.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-108 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 40 non contre 37 oui.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Mise aux voix, la discussion immédiate sur le projet de délibération PRD-108 est acceptée par 40 oui contre 37 non.

Le président. Personne ne demande la parole... Les amendements ayant été refusés, nous voterons sur les délibérations dans leur ensemble.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération PRD-107 est mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 41 oui contre 30 non (6 abstentions).

Ont voté oui (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (30):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Se sont abstenus (6):

M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG),
M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (EàG), M. Tobias Schnebli
(EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M. Sami Gashi (DC), M. Jacques Pagan (UDC).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du
13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est créé 25 postes de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnels. Les frais d'équipement personnel, de matériel (y compris casernement) et de formation des titulaires de ces postes seront pris en compte en dépassement des rubriques budgétaires concernées. La charge supplémentaire globale s'élève à 3 250 000 francs pour 2015 (et les années qui suivent).

Art. 2. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2015 sur les chapitres 30 et 31 du centre de coût 40033099 du Service d'incendie et de secours.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. Le troisième débat est demandé...

Mis aux voix, le troisième débat portant sur le projet de délibération PRD-107 est accepté par plus du tiers de l'assemblée (37 oui contre 40 non).

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre signée notamment par M^{me} Buffet-Desfayes, M. Ricou, M. Pascal Spuhler demandant qu'une nouvelle séance soit convoquée ce soir pour tenir le troisième débat. (*Brouhaha.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 37 non.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération PRD-108 est mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 40 oui contre 37 non.

Ont voté oui (40):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

(S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M. Sami Gashi (DC), M. Jacques Pagan (UDC).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 600 000 francs pour le réaménagement des locaux des trois casernes (Vieux-Billard, Asters et Frontenex) du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Projets de délibérations: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. Le troisième débat est demandé...

Mis aux voix, le troisième débat portant sur le projet de délibération PRD-108 est accepté par plus du tiers de l'assemblée (37 oui contre 40 non).

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre signée notamment par Natacha Buffet-Desfayes, M. Ricou, M. Pascal Spuhler, qui demande qu'une nouvelle séance se tienne ce soir pour tenir ce troisième débat.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 40 oui contre 37 non.

Le président. Le troisième débat aura lieu encore ce soir. Ne bougez pas parce qu'il découle de ce que vous venez d'accepter que nous devons voter le principe de nous octroyer des jetons de présence. C'est prévu dans l'article 92. A partir du moment où nous avons décidé une séance supplémentaire pour le troisième débat, nous devons voter pour déterminer si vous acceptez l'octroi des jetons de présence. (*Brouhaha.*) C'est comme ça, c'est le règlement.

Mis aux voix, le principe du paiement d'un jeton de présence pour la séance supplémentaire en vue de la tenue du troisième débat est refusé par 51 non contre 18 oui (4 abstentions).

Le président. Vous avez refusé de toucher des jetons de présence. (*Rires.*)

4. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 28 avril 2015 de M^{mes} et MM. Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Maria Vittoria Romano et Grégoire Carasso: «Pour ne pas faire supporter aux habitants le prix et la quantité particulièrement élevés des places de stationnement dans les parkings de la gare du CEVA aux Eaux-Vives» (R-185)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin:

- de revoir le nombre de places de stationnement prévu dans les parkings du CEVA de la gare des Eaux-Vives afin qu'il corresponde aux besoins réels, en regard de la baisse du taux de motorisation par foyer et de l'exceptionnelle desserte en transports publics de ces secteurs ferroviaires;
- d'étudier toutes les solutions pour éviter de faire supporter aux futurs habitants ou à la collectivité l'excédent de places de stationnement dans ces parkings et leur coût particulièrement élevé.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le processus de planification du site de la gare des Eaux-Vives, identifié aussi bien dans le plan directeur cantonal que dans le plan directeur communal en tant que secteur stratégique, a conduit à l'établissement du plan directeur de quartier (PDQ) N° 29 520 sur le périmètre de la gare des Eaux-Vives et son environnement proche. Ce plan a été adopté par le Conseil municipal le 12 mai 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2009.

Ce processus s'est poursuivi par la modification des limites de zones N° 29 561, adoptée par le Grand Conseil le 19 mars 2010, et s'est achevé par l'adoption du plan localisé de quartier N° 29786-218 le 9 juin 2010.

Pour rappel, le PDQ est constitué d'un plan et de fiches de mise en œuvre parmi lesquelles la fiche N° 20 («Stationnement»), établie en septembre 2008, indique les normes de stationnement pour les logements, emplois et activités, conformément aux directives de la Direction générale des transports (DGT) du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.

Cette fiche a été adoptée tant par le Canton que par la Ville de Genève et confirme que les autorités appliqueront les règlements en vigueur. Ainsi, en

¹ «Mémorial 172^e année»: Développée, 5509.

application du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP) et sur la base des surfaces de plancher et des affectations prévues dans le PDQ N° 29 520, le besoin en stationnement a été évalué à 711 places, planifiées en sous-sol. Ce même nombre de places de stationnement définitif a été retenu dans le cadre de l'élaboration du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29 786 en fonction des surfaces de plancher et des affectations définitives et il prévoit donc la création de deux parkings souterrains destinés aux habitants, aux employés et aux visiteurs d'un nombre total de 711 places de stationnement en sous-sol.

A signaler que l'adoption dudit PLQ a été contestée au Tribunal administratif de première instance puis à la Chambre administrative de la Cour de Justice notamment au motif de prétendues violations des dispositions de la loi d'application de la loi fédérale sur la circulation routière (LaLCR) quant à l'obligation de compensation des places de stationnement et du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés.

Le Tribunal a rejeté ces griefs, confirmant ainsi le nombre de places de stationnement prévu par le PLQ et estimant que celui-ci respecte les lois et règlements en vigueur.

L'élaboration de ce PLQ a donc nécessité un travail technique considérable et de longues négociations qui ont permis d'aboutir à un résultat consensuel, confirmé par les tribunaux. Dès lors, il ne paraît pas judicieux au Conseil administratif de remettre en question ces dispositions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

5. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 29 octobre 2013: «Pour plus de places de stationnement vélo autour de la gare de Cornavin» (P-313)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

- Doublement du nombre de places vélo sécurisées en libre accès aux abords de la gare, tant du côté lac que du côté Jura.
- Une meilleure gestion des vélos épaves afin de libérer les places de stationnement vélos.
- La construction rapide d'une deuxième vélostation de plusieurs centaines de places.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'augmentation de l'offre en stationnement pour les vélos autour de la gare de Cornavin est l'un des objectifs majeurs retenus pour assurer le fonctionnement et le développement harmonieux de ce pôle intermodal. Néanmoins, l'espace entourant la gare est extrêmement contraint et de multiples usages doivent y prendre place.

Concomitamment à la fin des travaux du bâtiment de la gare de Cornavin, l'organisation de l'espace public a fait l'objet de plusieurs modifications, dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble des mobilités dans ce périmètre fortement sollicité.

Les principaux enjeux ont été identifiés au niveau de l'esplanade de Cornavin, particulièrement sollicitée par les différentes catégories d'usagers qui fréquentent le site. Face à la multiplication d'obstacles de toutes sortes sur cet espace public, l'ouverture de cheminements piétons a constitué l'un des axes forts des réflexions. Il est en effet apparu indispensable d'améliorer la perméabilité transversale de l'esplanade, entre les deux entrées principales du bâtiment de la gare et l'arrêt de tram ainsi que le sud de la place de Cornavin, itinéraire privilégié pour gagner à pied le centre-ville.

Pour atteindre cet objectif, les râteliers des deux zones de stationnement vélo précédemment réparties entre les voies de circulation du tram et le bâtiment de la gare ont été regroupés à proximité des râteliers situés à l'arrière de l'édicule abritant l'accès principal à la galerie marchande. Cette opération de regroupement des râteliers a permis de faciliter les déplacements des piétons depuis le bâtiment

¹ «Mémorial 172^e année»: Rapport, 604.

de la gare en direction du sud de l'esplanade sans diminuer l'offre en stationnement pour les vélos.

De multiples mesures ont été mises en place sur l'espace public pour optimiser la gestion des taxis, livraisons et TPG. De la sorte, une bande cyclable a pu être insérée dans le prolongement du passage des Alpes, en direction de la rue des Alpes, et deux bandes cyclables ont pu être insérées sur la rue de Montbrillant, le long de l'itinéraire constituant un accès majeur à la vélostation.

L'offre en stationnement vélo dans le secteur a été sensiblement accrue. Un parking offrant 122 râteliers à vélos a été inauguré à la fin du mois de juin 2015 sur la place de Montbrillant, portant à près de 500 les places vélos sur râteliers autour de la gare et à proximité immédiate. Ces places sont réparties de la manière suivante:

- Bd J.-Fazy (HEAD): 44 places
- Passage des Grottes: 74 places
- Extérieur vélostation: 44 places
- Esplanade Cornavin: 121 places
- Rue Malatrex (sous-voies): 83 places
- Place Montbrillant: 122 places

La nouvelle vélostation CFF de la gare de Cornavin a ouvert ses portes fin 2014. Elle propose 148 places sur abonnement annuel pour le même tarif que la vélo-station Montbrillant et complète ainsi l'offre de 338 places de cette dernière.

Ce sont donc près de 1000 places, gratuites et payantes, qui sont à la disposition des cyclistes autour de la gare.

Enfin, l'objectif d'augmentation de l'offre en stationnement des vélos fait partie intégrante des réflexions concernant le développement du pôle urbain de Cornavin à l'horizon 2025, menées pour accompagner la création de deux voies CFF supplémentaires. Des places en surface et en ouvrage devront être créées afin de répondre à une demande qui ira croissant.

Concernant la gestion des vélos épaves, la Ville de Genève organise une à deux fois par année leur enlèvement. Cette opération est menée conjointement avec la fourrière vélo selon le processus suivant.

Les APM des postes des quartiers des Grottes et des Pâquis recensent les vélos abandonnés et hors d'usage. Ils posent sur le vélo concerné une collerette datée qui informe l'utilisateur d'un constat de détérioration du véhicule. Après une période de quinze jours au minimum, les APM avec la fourrière vélo procèdent à l'enlèvement des épaves en coupant les antivols si nécessaire. La four-

rière récupère les vélos et, dans un délai d'une quinzaine de jours, une liste des numéros de cadre, couleur et marque des vélos récupérés paraît dans la *FAO*. Après la publication dans la *FAO*, les vélos sont stockés un mois à la fourrière vélo. Au terme du délai, les vélos sont triés et soit remis en état, soit offerts à une œuvre d'entraide, soit encore démontés en vue de récupérer certaines pièces. Les matériaux non utilisables sont triés en vue de leur recyclage, notamment en fonderie.

Le Service de la sécurité et de l'espace public (SEEP) a été contacté afin d'intensifier ses tournées dans le secteur de la gare de Cornavin.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

(Remarque.)

Le président. Pardon, Monsieur Gomez, je ne vous avais pas vu. Je vous donne la parole.

M. Alfonso Gomez (Ve). J'ai demandé la parole sur cette pétition de Pro Vélo. C'est assez simple. J'ai lu la réponse du Conseil administratif. Je tenais simplement à le remercier pour ce qui a été fait, en particulier pour les nouveaux râteliers à Montbrillant, ainsi que pour la vélostation derrière la gare. Je ne sais pas si le Conseil administratif a été mêlé à la mise en place de cette dernière... Elle est encore peu occupée, mais je pense qu'elle deviendra assez vite saturée. Par contre, je recommande évidemment au Conseil administratif de rester vigilant sur la question de l'agrandissement de la gare, puisqu'on ne peut que s'attendre à une augmentation des cyclistes autour de la gare. Encore une fois merci pour la réponse, qui nous satisfait.

6. Réponse du Conseil administratif à:

- **la motion M-1115 du 25 février 2014 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Mireille Luiset, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Danièle Magnin, Sandra Golay, Claude Jeanneret, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Marie Barbey, Sandrine Burger, Sophie Courvoisier et Rémy Burri: «Pour la démolition et la reconstruction du 37, rue de la Servette» (M-1115)¹;**
- **la résolution R-176 du 25 mars 2014 de M^{mes} et MM. Marie Barbey, Adrien Genecand, Pascal Spuhler, Sandrine Burger, Eric Bertinat, Estelle Marchon et Alain de Kalbermatten: «Pour que le Conseil administratif applique la décision du Conseil municipal et retire son recours (37, rue de la Servette)» (R-176)².**

TEXTE DE LA MOTION M-1115

Considérant:

- que la Fondation immobilière de droit public (FIDP) Jean Dutoit a dû racheter l'immeuble du 37, rue de la Servette à la Banque cantonale de Genève (BCGe), ou plutôt à la fondation de valorisation des «casseroles de la BCGe»;
- que l'expertise de l'immeuble a permis de constater que celui-ci était non seulement délabré et insalubre, mais en plus ne respectait pas du tout les normes actuelles telles que Minergie;
- que la FIDP a examiné attentivement l'éventualité d'une rénovation/surélévation, qui coûterait plus cher que la démolition/reconstruction, soit 739 francs/m³ contre 575 francs/m³, et que celle-ci ne réglerait pas les problèmes de sécurité et créerait moins de logements;
- que la FIDP a décidé, afin d'offrir une meilleure qualité d'appartements aux futurs locataires et d'augmenter le nombre de logements en utilisant la totalité de la superficie de la parcelle, de démolir l'immeuble et d'en construire un nouveau selon les critères LUP (logements d'utilité publique), à savoir un immeuble de 21 logements totalisant 77 pièces à la place des 13 logements existants comprenant 38 pièces;
- que la FIDP Jean Dutoit est une fondation de droit public et ne fait pas de spéculation immobilière;

¹ «Mémorial 171^e année»: Développée, 4211.

² «Mémorial 171^e année»: Développée, 5419.

- que la *Feuille d'avis officielle* (FAO) a publié, le 13 décembre 2013, l'autorisation de démolir (requête N° 6521), ainsi que l'autorisation préalable de construction d'un immeuble (requête N° 18327);
- que la Ville de Genève a déposé deux recours le 24 janvier 2014, publiés dans la FAO du 31 janvier 2014, afin de s'opposer à l'édification d'un immeuble sur la parcelle 2795, feuille 76, de la commune Genève-Cité, soit le 37, rue de la Servette;
- que, au vu de ce qui précède, nous estimons que la Ville de Genève fait de la procédure inutile à l'encontre de la FIDP;
- que cette procédure intentée par la Ville va coûter beaucoup d'argent aux contribuables de la commune, fragiliser la FIDP Jean Dutoit, et qu'il est au demeurant fort regrettable que le Conseil administratif gaspille les deniers de la Ville;
- que la Ville de Genève n'est pas du tout sûre de gagner sa procédure, qui nous paraît téméraire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de retirer immédiatement le recours à l'encontre de la Fondation immobilière de droit public Jean Dutoit et de laisser celle-ci démolir et construire un nouvel immeuble de qualité au 37, rue de la Servette.

TEXTE DE LA RÉOLUTION R-176

Considérant:

- la motion M-1115 acceptée le 25 février 2014 et demandant au Conseil administratif «de retirer immédiatement le recours à l'encontre de la Fondation immobilière de droit public Jean Dutoit et de laisser celle-ci démolir et construire un nouvel immeuble de qualité au 37, rue de la Servette»;
- la situation toujours bloquée à ce jour,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'appliquer immédiatement la décision du Conseil municipal et de retirer le recours de sorte à permettre la création de 21 logements au 37, rue de la Servette.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le recours interjeté le 24 janvier 2014 par la Ville de Genève contre l'autorisation de construire DP 18327-4 et contre l'autorisation de démolir M 6521-4, portant sur l'immeuble 37, rue de la Servette, a fait l'objet d'un jugement du Tribunal administratif de première instance (TAPI) rendu le 3 septembre 2014.

Dans ce jugement, le Tribunal a notamment constaté qu'aucun élément objectif du dossier n'établissait un état de délabrement avancé de l'immeuble, ni le danger qu'il représenterait pour les habitants ou le public. Le respect des normes de sécurité n'impliquait pas la démolition de l'immeuble.

Les premiers juges ont également rappelé que *«des raisons purement économiques, l'intention d'atteindre la meilleure situation architecturale ou une utilisation optimale du terrain ne suffisent pas à elles seules à justifier le non-respect des dispositions de protection visant au maintien d'un immeuble protégé par les articles 89 et ss LCI»*.

Le recours de la Ville de Genève était donc bien fondé, le TAPI ayant admis que les autorisations de construire et de démolir avaient été délivrées par le Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en violation de la législation genevoise, en particulier les articles 89 et suivants de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). Elles ont donc été annulées.

Ce jugement a fait l'objet d'un recours par la fondation propriétaire de l'immeuble, la procédure est actuellement en cours devant la Chambre administrative de la Cour de justice. La Ville de Genève, qui a obtenu gain de cause en première instance, ne peut donc plus retirer son recours.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 novembre 2012 de MM. Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Guy Dossan, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Christo Ivanov et Pascal Spuhler: «A quand le retour de la vraie démocratie lors des concours de la Ville?» (M-1059)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les nombreux concours d'architecture organisés par la Ville de Genève;
- le non-respect dans la réalisation des projets primés, révélé encore récemment avec les exemples emblématiques comme la «tour des Grottes» ou encore la traversée piétons-cyclistes du pont du Mont-Blanc;
- l'impact urbain et les particularités de quartiers parfois méconnues des spécialistes;
- les coûts importants engagés dans l'organisation de ces concours;
- le souci de faire accepter plus facilement les projets par la population et le Conseil municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'instaurer, pour chaque concours, une délégation du Conseil municipal dans le jury. Le nombre de personnes dans cette délégation, au minimum deux, doit être représentatif des sensibilités politiques.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif prend acte de l'intérêt porté par la majorité des membres du Conseil municipal aux concours organisés par la Ville de Genève et s'en réjouit.

Le Conseil administratif considère, en effet, que les procédures de concours organisées selon les règles SIA 142 et telles que pratiquées en ville de Genève constituent un instrument efficace pour garantir la qualité architecturale et urbaine des projets de construction ou d'espaces publics. Pour les projets importants et dont les enjeux dépassent ceux d'une simple organisation fonctionnelle d'un programme, les concours permettent de véritablement tester différentes options de projet. Par la diversité des solutions proposées par les concurrents, la Ville

¹ «Mémorial 171^e année»: Développée, 4893.

de Genève peut ainsi s'assurer que la réalisation finalement choisie sera celle correspondant le mieux aux attentes de la Ville, de ses habitants et des futurs usagers. Par ailleurs, par leur caractère anonyme et ouvert à tous les professionnels, les concours permettent également d'assurer la relève de la profession. Ils fournissent à de jeunes bureaux une réelle opportunité d'accéder à la commande publique et, ainsi, permettent le démarrage d'une nouvelle entreprise. C'est aussi un rôle que doit assumer une collectivité publique soucieuse de conserver un tissu économique local équilibré et de qualité.

De manière générale, et contrairement à ce qui est exprimé dans les considérants de la motion, les procédures de concours aboutissent à des réalisations, non seulement conformes au projet lauréat, mais surtout dans des délais généralement plus courts que les projets d'envergure similaire menés sans concours.

C'est ainsi que depuis 2007, 24 concours ont été organisés par la Ville de Genève, concours qui, pour la plupart, aboutissent à des réalisations exemplaires.

Concours organisés par la Ville de Genève depuis 2007

2007: immeuble rue du Cendrier (avec la FVGLS)	réalisation terminée
2007: herbiers et espaces d'accueil du CJB	réalisation terminée
2008: extension du Musée d'ethnographie	réalisation terminée
2009: Nouvelle Comédie	requête déposée
2009: extension de la crèche des Gazouillis	réalisation terminée
2010: espaces publics gare des Eaux-Vives	requête prête à être déposée
2010: écoquartier Jonction	réalisations en cours
2010: salle de gymnastique des Cropettes	réalisation terminée
2010: immeuble de logements rue Louis-Favre	projet bloqué
2011: groupe scolaire de Chandieu	réalisation en cours
2011: immeuble de logement Grottes 8-10	requête déposée
2011: place du Petit-Saconnex	requête déposée
2011: espace de quartier écoquartier Jonction	requête délivrée
2011: passerelle piétonne pont du Mont-Blanc	projet en attente
2012: équipement public au parc Geisendorf	études en cours
2012: immeuble de logements rue des Cordiers 8	études en cours
2012: immeuble de logements ch. Dr-J.-L.Prévost (FVGLS)	requête déposée
2013: aménagement place de jeux bois de la Bâtie	études en cours
2013: espaces publics plateau de Champel	études en cours
2013: Pavillon de la danse	études en cours

2014: gare des Eaux-Vives, immeubles B, C	démarrage des études
2014: ancien Manège	étude en cours
2014: aménagement place des Augustins	étude en cours
2015: aménagement Bois-des-Frères 115, Vernier	étude en cours

Concours dont la procédure est en cours

2015: espaces publics rue Pierre-Fatio	jugement octobre 2015
2016: valorisation des fouilles archéologiques du bastion de Saint-Antoine	lancement printemps 2016

Force est de constater qu'à l'exception de deux projets qui, certes, connaissent des difficultés, tous ces projets suivent leur cours.

Ce succès est certainement dû à toute une série de facteurs, parmi lesquels la participation de représentants de la population, par le biais des associations d'habitants, joue aussi un rôle positif. En théorie, les concours de la Ville de Genève auraient pu inclure également, dans leurs jurys, un ou deux représentants du Conseil municipal. Il est rappelé toutefois que les concours sont soumis à des règles d'absolue confidentialité et que tous les débats du jury, depuis la validation du programme jusqu'au jugement final, sont soumis au secret total. Les membres du jury sont donc désignés *ad personam*; ils ne peuvent être remplacés ni rapporter au groupe dont ils émanent, à aucun stade de la procédure.

Ainsi, considérant les éléments cités ci-dessus de même que la confusion des rôles entre être membre d'un jury de concours et membre du Conseil municipal, impliqué dans le processus décisionnel ultérieur, le Conseil administratif a finalement décidé de ne pas entrer en matière sur cette proposition.

Le conseiller administratif reste toutefois disposé à réfléchir, avec le Conseil municipal, à toute autre forme de participation du Conseil municipal qui serait conforme et adaptée aux règles imposées par cette procédure.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous faisons une suspension de séance de dix minutes puis nous reprendrons les travaux. On va même faire une pause d'un quart d'heure...

Séance levée à 22 h 45.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1582
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1582
3.a) Projet de délibération du 6 octobre 2015 de M ^{me} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Lionel Ricou, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten et Carlos Medeiros: «Augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours» (PRD-107)	1583
3.b) Projet de délibération du 6 octobre 2015 de M ^{me} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Lionel Ricou, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten et Carlos Medeiros: «Réaménagement des locaux des casernes du Vieux-Billard, des Asters et de Frontenex» (PRD-108)	1585
4. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 28 avril 2015 de M ^{mes} et MM. Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Maria Vittoria Romano et Grégoire Carasso: «Pour ne pas faire supporter aux habitants le prix et la quantité particulièrement élevés des places de stationnement dans les parkings de la gare du CEVA aux Eaux-Vives» (R-185)	1628
5. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 29 octobre 2013: «Pour plus de places de stationnement vélo autour de la gare de Cornavin» (P-313).	1630
6. Réponse du Conseil administratif à:	
– la motion M-1115 du 25 février 2014 de M ^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Mireille Luiset, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Danièle Magnin, Sandra Golay, Claude Jeanneret, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Marie Barbey, Sandrine Burger, Sophie Courvoisier et Rémy Burri: «Pour la démolition et la reconstruction du 37, rue de la Servette» (M-1115)	
– la résolution R-176 du 25 mars 2014 de M ^{mes} et MM. Marie Barbey, Adrien Genecand, Pascal Spuhler, Sandrine Burger, Eric	

Bertinat, Estelle Marchon et Alain de Kalbermatten: «Pour que le Conseil administratif applique la décision du Conseil municipal et retire son recours (37, rue de la Servette)» (R-176)	1633
7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 novembre 2012 de MM. Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Guy Dossan, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Christo Ivanov et Pascal Spuhler: «A quand le retour de la vraie démocratie lors des concours de la Ville?» (M-1059)	1636
8. Propositions des conseillers municipaux	1639
9. Interpellations	1639
10. Questions écrites	1639

Le mémorialiste:
Ramzi Touma